

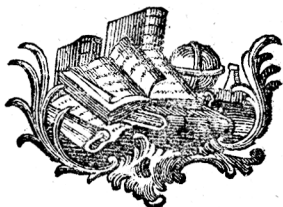
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. OCTOBRE 1792.

*Neque te ut miretur turba, labores
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur.
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur.
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Octobre 1792.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Sur les bornes entre les deux Puissances,
par M. Krapack.*

Nunc dicat jam nunc debentia dici. Hor. de Arte poet.

A Londres, chez T. Cadell, Strand, & se
trouve à Maestricht, chez Cavelier, 1792.
1 vol. in-8vo. de 141 pag.

CET ouvrage s'annonce assez singulièrement. Il y a d'abord un Avis de l'imprimeur qui dit avoir refusé de l'imprimer, parce que l'auteur *est entièrement inconnu & que la matière étoit peu attrayante*. Vient ensuite le jugement d'un homme qu'on dit *habile en tout genre de littérature*, qui a décidé l'imprimeur à entreprendre l'ouvrage. Or ce jugement, le voici.

R 2

„ L'ouvrage que j'ai eu entre les mains,
 „ & que j'ai parcouru, m'a paru neuf. Per-
 „ sonne, que je sache, n'avoit tiré exacte-
 „ ment la ligne de démarcation entre la puis-
 „ sance temporelle & la spirituelle. C'est ce
 „ que fait l'auteur, non pas en théologien,
 „ car il ne s'appuie d'aucune autorité, mais
 „ en philosophe, qui n'a d'autres armes que
 „ celles de la raison. Il ne prouve pas qu'il
 „ y ait dans la société deux ordres de choses,
 „ le naturel & le surnaturel; mais il le sup-
 „ pose, & il déclare que son but étant de
 „ distinguer le domaine naturel du surnatu-
 „ rel, il ne peut s'adresser & ne s'adresse
 „ qu'à ceux qui admettent un ordre surnatu-
 „ rel. Il part de-là, & après avoir briève-
 „ ment décrit les caractères des deux ordres,
 „ il mène de conséquences en conséquences,
 „ dans tous les coins du territoire, où la
 „ puissance spirituelle étend son domaine,
 „ en démontrant qu'il est impossible à la
 „ puissance temporelle d'y mettre le pied.
 „ Cette partie est très-métaphysique, & à la
 „ portée de peu de lecteurs. Il y a néan-
 „ moins quelques digressions sur la formation
 „ naturelle des sociétés, amenées par le su-
 „ jet, qui n'ont pas l'air si sauvage. Les ar-
 „ ticles de l'indépendance mutuelle des deux
 „ puissances, de la différence frappante en-
 „ tre leur essence & leur caractère, & de
 „ l'infailibilité d'un tribunal souverain dans
 „ l'ordre surnaturel, m'ont paru les plus for-
 „ tement pensées. Après cela il est difficile de
 „ confondre les deux pouvoirs, & si on ad-

met une religion révélée, il faut être du
sentiment de l'auteur. C'est bien pis, lorsqu'il vous démontre en toute rigueur, qu'il ne peut y avoir sur la terre deux religions révélées. Il ne conclut pour aucune. Mais tout ce qu'il a établi sur la nature & les propriétés d'un ordre surnaturel, ne pouvant convenir qu'à la Religion catholique; il suit évidemment, ou qu'elle est la seule véritable, ou qu'il n'y en a point : de sorte qu'un philosophe doit être déiste ou catholique. „

„ De-là il passe aux raisons qu'alléguoit, non chaque puissance, comme il le dit plaisamment, mais chaque puissant, pour envahir l'autorité qui ne lui appartenoit pas. Ici il ne fait grace à personne. Papes, évêques, parlemens, juristes, tout passe en revue. Ce qu'il expose en peu de pages, est en somme tout ce qui a été imaginé par les deux partis; & il montre très-bien qu'il y a dans leurs difficultés plus de ridicule, que de mauvais raisonnemens. Tout cela est parsemé de traits plaisans, qui font rire, lorsqu'on s'y attend le moins; sur-tout quand l'auteur attrape en chemin ou les avocats, ou l'assemblée-nationale, qu'il traite toujours d'auguste, & son président d'augustissime Quinzenier. „

„ Conséquemment à ses principes, il fait voir les obligations les plus indispensables de toute puissance humaine envers la religion révélée, & l'absurdité criminelle des interdits généraux. Ensuite, plantant les bot-

„ nes qu'il a promises, il trace en deux pa-
„ ragraphes très-courts les droits exclusifs de
„ chaque puissance. Il n'y a plus à y revenir,
„ à moins qu'on ne veuille revenir contre la
„ raison. Il ne laisse pas en arriere les ma-
„ tieres mixtes, où Mrs. les avocats figurent
„ encore; & le peu qu'il dit sur le mariage,
„ fait regretter qu'il s'arrête, & qu'il renvoie
„ aux théologiens pour débrouiller une ma-
„ tiere aussi obscure. „

„ Comme c'est principalement en France
„ que se sont élevés les plus vifs débats en-
„ tre les deux puissances, & qu'ils y ont eu
„ des suites; c'est aussi pour ce royaume que
„ l'auteur a consacré la dernière partie de son
„ ouvrage. Il esquisse pour elle, relativement
„ à la Religion qu'elle a toujours adoptée,
„ des loix fondamentales, des réglemens ec-
„ clesiastiques, des ordonnances de police ecclé-
„ siastique, dans la vue de procurer un ac-
„ cord durable & bien désirable entre l'Eglise
„ & l'Etat. Ici l'auteur ne s'appesantit pas.
„ Tout le monde le comprendra & pourra à
„ son aise le critiquer, sans s'apercevoir d'un
„ enchaînement qui ne paroît pas, & où il
„ se glisse des hors-d'œuvre. Il ne prétend que
„ dessiner, afin de donner des idées aux lé-
„ gislateurs dont la France aura besoin à sa
„ restauration. Cette espece de code en lam-
„ beaux est entremêlé de réflexions courtes
„ & piquantes sur les malheurs actuels de la
„ France, dont il attribue en grande partie
„ la cause aux parlemens, qu'il appelle les
„ précurseurs de l'assemblée nationale.....

„ L'ouvrage respire une grande liberté. On
„ sent que l'auteur aime la vérité, & qu'il
„ parle comme il pense, sans respect hu-
„ main. S'il n'est pas né François, il a du
„ moins un style de conversation assez rapide,
„ & qui vise aux choses plus qu'aux mots. „

Tel est le *jugement* qui a déterminé l'im-
primeur à mettre cet écrit sous presse. Si on
me demande s'il est juste & vrai, je répon-
drai qu'il l'est à beaucoup d'égards; & que si
l'auteur n'avoit voulu faire le théologien en
entrant dans certaines matieres qui ne lui sont
pas familières, & que s'il eût plus constamment
raisonné en politique chrétien, sans s'occuper
de quelques objets de doctrine ou de discipline
dont il n'a pas des notions bien exactes, son
travail eût eu un succès plus complet. Malgré
cela il y a d'excellentes choses, dites avec la
plus énergique franchise. Nous aurons l'occa-
sion d'en citer quelques-unes. En attendant,
il ne faut pas se prévenir contre l'auteur par
le peu de talent qu'il a pour prévoir & pré-
dire l'avenir. Car dans ce genre il doit pas-
ser condamnation, d'autant plus qu'il sem-
ble y attacher de la prétention, & qu'il a prié
l'imprimeur d'ajouter à son ouvrage le pronostic
suivant, étrangement démenti par l'événement
dans toutes ses parties. „ J'apprends, mon-
„ sieur, que le futur empereur & le roi de Prusse
„ doivent s'aboucher, pour concerter leur plan
„ d'attaque contre la malheureuse France, &
„ qu'ils vont faire marcher des armées formi-
„ dables. S'ils n'ont que des bataillons de prê-
„ tres & de femmes, ou s'ils donnent à leurs

» troupes les mêmes ordres que les gardes du
» corps reçurent de Louis XVI dans la fa-
» meuse nuit du 5 au 6 Octobre 1789 : alors
» je les préviens qu'ils seront battus à plates
» coutures : car toute la fierté romaine de la
» nation & de sa milice régénérée se retrouve
» contre les prêtres, contre les femmes, con-
» tre tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent
» pas se défendre. Dans ces occasions, l'hé-
» roïsme national a toujours triomphé, & les
» Bleus sont revenus avec les trophées de leurs
» victoires. Mais s'ils ont des soldats qui fa-
» chent manier le fusil & le sabre, des gé-
» néraux qui leur montrent l'exemple de la
» bravoure, & qui leur disent de tuer, plu-
» tôt que de fuir & de se laisser égorger com-
» me des moutons : alors leur guerre ne fera
» plus qu'une partie de chasse ; car ce qui reste
» de braves troupes de ligne a trop de sen-
» timent, pour se battre en mauvaise com-
» pagnie, contre ses anciens officiers, ses com-
» mandans, ses princes, en faveur de *quidams*
» dont ils n'ont jamais ouï le nom, & de dé-
» crets dont on n'auroit jamais dû entendre
» parler. Je vous prie, monsieur, d'insérer
» cette tirade dans mon ouvrage „. Tout cela
» étoit probable, sans doute, mais tout le con-
» traire est arrivé.



*Instruction en forme de catéchisme, sur
l'Eglise, ou préservatif contre le schisme
introduit dans le royaume de France.
Troisième édition, revue, corrigée & aug-
mentée.*

Encore que nous vivions dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair. Les armes de notre milice ne sont point charnelles, mais puissantes en Dieu, pour renverser tout ce qu'on leur oppose ; & c'est par ces armes que nous détruisons les raisonnemens humains, & tout ce qui s'élève avec plus de hauteur contre la science de Dieu, & que nous réduisons en servitude tous les esprits, pour les soumettre à l'obéissance de Jésus-Christ. (2. Corinth. chap. 10, v. 3.)

A Liege, chez J. J. Tutot, vol. in-12, de 45 p.

CET ouvrage mérite les mêmes éloges que celui que nous avons annoncé dans le dernier Journal sous le titre de *Différence des deux religions*. Il est écrit dans le même esprit & de la même manière, joignant l'aspect simple & modeste de la vérité à son irrésistible impression. Dans l'Avis de l'éditeur on trouve ce passage remarquable. „ Non-
„ seulement les François, mais tous les ca-
„ tholiques, & ceux sur-tout répandus dans
„ l'empire Germanique, ont eux-mêmes le
„ plus grand intérêt à se bien pénétrer des
„ vérités fondamentales renfermées dans cette
„ Instruction. Ces derniers ne savent peut-être
„ pas, mais on les avertit ici très-sérieusement
„ qu'ils ont à se prémunir contre les atteintes
„ du schisme, qui depuis plusieurs années
„ menace l'Allemagne : schisme aussi essen-

„ ciellement pernicieux & non moins frau-
 „ duleusement déguisé que celui qui existe en
 „ France; fomenté depuis long-tems par l'en-
 „ feignement public, dans plusieurs universi-
 „ tés, de la doctrine hétérodoxe & anarchi-
 „ que de l'incohérent Fébronius, commencé
 „ depuis quelques années dans plusieurs cours
 „ d'Allemagne, par l'usurpation de certains
 „ droits essentiels & inhérents à la primauté
 „ du St.-Siege, & qui seroit déjà consommé,
 „ sans l'opposition de la majorité des autres
 „ membres du corps germanique catholiques
 „ & même protestans, dont les uns par des
 „ vues religieuses, & les autres par des inté-
 „ rêts politiques, n'ont pas voulu jusqu'ici
 „ ôter au St.-Siege son antique & principale
 „ influence sur le gouvernement des Eglises
 „ d'Allemagne, qui lui est assurée par toutes
 „ les loix divines & humaines dans cette par-
 „ tie, comme dans toutes les autres de l'E-
 „ glise universelle. „

Quoique cet ouvrage soit déjà très-connu,
 nous en transcrivons quelques passages, que
 les circonstances continuent à rendre intéres-
 sans. Voici comme l'auteur caractérise en peu
 de mots la nouvelle église de France.

D. En quel rang mettez-vous l'église établie par
 la constitution françoise ?

R. Au rang des sectes de Luther & de Calvin;
 puisqu'elle n'a aucun des caractères de l'Eglise de
 Jesus-Christ. 1^o. En se séparant, par le fait, du
 souverain Pontife, qu'elle nomme encore le chef
 de l'Eglise, mais dont elle a abjuré l'autorité, en
 se soumettant avec serment à des loix qui lui dé-
 fendent d'y recourir dans aucun cas, & pour aucune

chose spirituelle, elle ne conserve point l'unité. 2°. Les pasteurs constitutionnels, repoussés par l'Eglise qui ne les connoît pas, sans mission, sans juridiction, ne peuvent, (hors le cas de nécessité dans lequel l'Eglise donne à tout prêtre le pouvoir d'absoudre) ni lier, ni délier, & par conséquent ne peuvent communiquer la sainteté. 3°. Cette église concentrée dans le seul royaume de France, & née d'hier, ne peut prétendre ni à la catholicité, ni à l'apostolicité.

L'auteur développe ensuite de la manière la plus claire & la plus décisive les fondemens de ces assertions, en montrant qu'aucune puissance ne peut établir une église telle que celle qui est née de la constitution française.

D. Par qui doit être gouvernée l'Eglise de Jesus-Christ ?

R. Par ceux à qui Jesus-Christ en a confié le gouvernement ; c'est-à-dire, par le souverain Pontife, successeur de S. Pierre, qui a reçu le droit de paître tout le troupeau : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis.* (Jean 21, v. 15.), & par les évêques que l'Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu. (Act. 20, v. 28.)

D. Jesus-Christ a-t-il donné aux apôtres & à leurs successeurs toute l'autorité nécessaire pour gouverner son Eglise ?

R. Qui pourroit en douter, puisque nul gouvernement ne peut subsister sans avoir toute l'autorité nécessaire pour se maintenir dans toutes ses parties. Aussi Jesus-Christ, à qui toute puissance a été donnée dans le ciel & sur la terre (Matth. 28, v. 18.), envoyant ses apôtres fonder son Eglise, leur dit : *Je vous envoie comme mon Pere m'a envoyé* (Jean 20, v. 21.), c'est-à-dire, je vous envoie de la même manière que mon pere m'a envoyé, & je vous donne la même autorité que j'ai reçue de mon pere.

D. Les apôtres ne tenoient donc ni des empereurs, ni des rois aucun pouvoir pour le gouvernement de l'Eglise ?

R. Non, sans doute, puisque c'est malgré tous les efforts des empereurs & des rois, & au milieu des plus sanglantes persécutions, qu'ils ont établi, affermi & gouverné l'Eglise de Jesus-Christ.

D. Les princes devenus chrétiens n'ont-ils pas acquis quelque pouvoir sur l'Eglise de Jesus-Christ ?

R. Non, la conversion des princes ne leur a donné aucun pouvoir sur l'Eglise. Son autorité toute spirituelle, uniquement relative au salut des âmes, est toujours demeurée indépendante de la puissance temporelle ; & les princes, en se convertissant, loin d'acquiescer quelque pouvoir sur l'Eglise, n'ont été reçus dans son sein qu'en se soumettant eux-mêmes à ses loix, comme le reste des fideles. Si quelquefois ils ont rendu des ordonnances dans les affaires de l'Eglise, c'étoit pour protéger ses décisions, & non pour la subjuguer & l'asservir.

D. N'ont-ils pas au moins quelque droit sur la discipline extérieure, puisqu'elle intéresse l'ordre public ?

R. Le Seigneur, qui est le principe & la source de toute autorité légitime, a distribué à l'Eglise & aux princes les fonctions qui leur sont propres & particulières. Dans tout ce qui concerne l'ordre civil & l'administration des choses temporelles, c'est au prince seul à commander. Tout ce qui a un rapport direct à la Religion, & qui a pour fin immédiate le culte de Dieu & la sanctification des âmes, appartient à l'Eglise seule ; autrement elle n'auroit plus de gouvernement, & cesseroit d'être une société visible & publique. Dans les choses qui intéressent tout ensemble l'ordre civil & religieux, il faut le concours de l'Eglise & du prince, & ces deux puissances doivent se secourir mutuellement.

D. Le prince n'a-t-il pas le droit d'établir & de supprimer des évêchés ?

R. Dans les premiers siècles de l'Eglise , auxquels on veut , dit-on , nous rappeler , ce ne sont point les princes de la terre , mais les apôtres qui ont fondé des Eglises & établi des évêchés ; & je défie de montrer , dans les tems postérieurs , aucun titre valable qui leur donne ce droit. Je conviens que plusieurs évêchés ont été établis par l'Eglise , à la prière des souverains ; mais jamais de leur propre mouvement & par leur autorité seule. De même que l'Eglise franchiroit les bornes qui lui sont prescrites , si elle tentoit d'établir ou de supprimer des sièges judiciaires , ou des départemens civils ; de même le prince sortiroit évidemment de son ressort , s'il vouloit , par sa seule puissance , étendre , supprimer ou établir des sièges épiscopaux.

D. Mais le territoire appartient au prince ; ainsi l'érection ou la suppression des évêchés est une chose purement temporelle ?

R. Je conviens que le territoire appartient au prince ; mais les âmes renfermées dans le territoire appartiennent à l'Eglise. Elle seule a donc le droit de déterminer le ministre qui doit en prendre soin. Car enfin , qu'est-ce qu'établir un évêché ? C'est donner à un certain nombre de fideles soumis à l'autorité & à la foi de l'Eglise , un pasteur pour leur administrer les secours spirituels , & les conduire dans les voies du salut. Or , est-il rien qui soit plus du ressort de l'Eglise , & moins de la compétence des souverains temporels ?

D. Si les princes ne peuvent ériger ni supprimer des évêchés , le peuple n'a-t-il pas au moins le droit de choisir ses pasteurs ?

R. Le peuple n'a jamais eu ce droit par lui-même indépendamment de l'Eglise. Si dans les premiers siècles il a eu part à l'élection de l'é-

vêque, ce n'a été que par concession ou condescendance de l'Eglise, qui alors n'y trouvoit pas les mêmes inconvéniens qui s'y sont rencontrés dans les derniers tems, mais toujours sous l'autorité du métropolitain, qui assisté des évêques de la province, présidoit l'assemblée électorale, confirmoit l'élection faite presque toujours par le clergé du consentement du peuple, & quelquefois par le peuple du consentement du clergé, & consacroit l'élu : mais on n'a jamais vu dans l'Eglise de Jesus-Christ le peuple seul en l'absence du métropolitain ou de son représentant, & sans le concours du clergé de l'Eglise vacante, choisir son premier pasteur. C'est néanmoins le mode d'élection prescrit par la constitution françoise.

Il est aisé de s'appercevoir que l'auteur, ou l'éditeur, a eu en vue, ainsi qu'il est dit dans l'Avis préliminaire, les catholiques d'Allemagne autant que ceux de France. Car on trouve ici la réfutation formelle de ce Pont-aux-Anes, tant de fois ressâssé dans les petites brochures, Journaux & Theses, dont fourmille la Germanie, sur-tout dans les contrées endoctrinées par les savans de Mayence, de Bonn, de Saltzbourg, de Wurtzbourg (car dans ce dernier endroit on commence à être de la partie) &c : savoir que les évêques *ont tout le pouvoir des apôtres, qu'ils sont successeurs des apôtres, qu'ils sont d'institution divine*. En peu de mots l'auteur apprécie définitivement ces objections, fondées sur des équivoques, sur des termes vagues & mal entendus. (a)

(a) Il en a été parlé plus amplement dans le *Véritable état du différent élevé entre le nonce &*

„ Quand même, en vertu de l'ordre donné
„ par Jesus-Christ à ses apôtres en corps,
„ d'entreprendre par-tout, & d'effectuer par
„ leurs prédications & par leurs miracles,
„ l'œuvre immortelle de la fondation de l'E-
„ glise, chacun d'eux auroit eu individuel-
„ lement une juridiction universelle, il ne
„ s'ensuivroit pas qu'elle fût communiquée,
„ ni qu'elle appartînt à chaque évêque chargé
„ seulement de gouverner une Eglise parti-
„ culiere. Comment un simple évêque suc-
„ céderoit-il à des pouvoirs extraordinai-
„ res, qui n'ont été confiés aux apôtres que
„ pour l'établissement de l'Evangile & la fon-
„ dation de l'Eglise, à des pouvoirs qui ont
„ cessé avec les apôtres, dès qu'ils n'ont plus
„ eu d'objet, & qui n'ont plus eu d'objet,
„ du moment que l'Eglise a été établie par
„ leurs travaux, & cimentée par leur sang;
„ à des pouvoirs en un mot qui, dans cha-
„ que évêque, seroient aussi destructifs du
„ gouvernement de l'Eglise, qu'ils ont été
„ dans chaque apôtre, favorables à son éta-
„ blissement? Aussi, à l'exception du prince
„ des apôtres, représenté par le souverain
„ Pontife, avec la plénitude de sa puissance,
„ dans la chaire apostolique & dans la pri-
„ mauté de l'épiscopat, les apôtres, comme
„ apôtres, n'ont point eu de successeurs; &

*les archevêques, dans le Coup-d'Oeil sur le congrès
d'Embs, dans les Réflexions sur le pro memoria de
Cologne, dans la Défense de cet ouvrage & l'Exa-
men du pro memoria de Saltzbourg.*

» un évêque particulier ne succède pas plus
 » à la juridiction universelle qu'ils ont pu
 » avoir, qu'au don de prophétie, à la puis-
 » sance de faire des miracles, & à l'infail-
 » libilité dans l'enseignement, qui avoient été
 » accordés personnellement à chacun d'eux. »

» *Les évêques établis par le St.-Esprit*
 » non pour fonder l'Eglise, (ce qui étoit l'ob-
 » jet de l'apostolat), mais seulement pour la
 » gouverner (*Act. 20*), ne succèdent aux
 » apôtres que dans l'épiscopat, c'est-à-dire,
 » dans le droit & le pouvoir qu'ils ont reçus,
 » d'exercer, sous l'autorité de S. Pierre & de ses
 » successeurs, les fonctions épiscopales, dans
 » les Eglises particulières & sur les parties du
 » troupeau qui leur sont individuellement &
 » respectivement confiées, & cela non point
 » seulement en vertu de l'ordination, mais
 » encore & spécialement en vertu de la mis-
 » sion conférée d'abord par les apôtres, &
 » après eux, par la puissance ecclésiastique &
 » canonique. C'est pourquoi S. Siméon, suc-
 » cesseur immédiat de l'apôtre S. Jacques, sur
 » le siège de Jérusalem, ne lui a succédé que
 » dans l'épiscopat, & il fut tellement restreint
 » à la seule autorité épiscopale, qu'il étoit
 » suffragant de la métropole de Césarée *. Ce
 » ne fut que dans le cinquième siècle que le
 » siège de Jérusalem fut érigé en patriarchat,
 » par le concile d'Ephèse troisième général,
 » & du consentement spécial du Pape S. Cé-
 » lestin. »

* On peut
 douter que
 l'existence
 des métro-
 politains
 soit si an-
 cienne :
 mais dans
 tous les cas,
 elle est pu-
 rement dis-
 ciplinaire &
 d'institu-
 tion ecclé-
 siastique.

» Les évêques sont d'institution divine, en
 ce

„ ce qu'ils participent par l'ordination à l'or-
 „ dre épiscopal, établi par Jesus-Christ, & que
 „ leurs chaires sont des émanations & comme
 „ une extension de la chaire de l'unité, fon-
 „ dée sur S. Pierre par la parole du Sauveur,
 „ comme le remarque S. Cyprien (*liv. 1,*
 „ *épît. 40.*). Mais en même tems ils sont
 „ d'institution ecclésiastique, parce que c'est
 „ l'autorité ecclésiastique & canonique qui,
 „ par l'effet de la mission, leur assigne une
 „ portion déterminée du troupeau, & leur
 „ communique le droit & le pouvoir de la
 „ gouverner. De-là vient qu'ils se disent évê-
 „ ques par la grace de Dieu & par l'autorité
 „ du St.-Siege apostolique. „

On a beaucoup raisonné sur le délai de
 l'excommunication des intrus & jureurs, &
 sur ce que le dernier terme, fixé par le chef de
 l'Eglise, s'étoit écoulé sans que l'anathème fût
 prononcé. Les mieux intentionnés expliquoient
 la chose par la prudence & la charité du Pon-
 tife, mais cette raison générale ne satisfaisoit
 pas. On pouvoit dire, & on disoit effective-
 ment, que par ces considérations il eût peut-
 être du ne pas s'avancer, mais qu'après avoir
 parlé définitivement & fixé un terme pré-
 cis, il devoit s'y tenir; que ces sortes de va-
 riations affoiblissoient la considération & l'auto-
 rité, décelent la foiblesse du juge & encoura-
 gent les prévaricateurs. Mais en lisant la p. 44
 de cette *Instruction*, j'ai cru voir la vérita-
 ble raison qui arrête l'excommunication, & je
 l'ai trouvé pleinement satisfaisante.

D. D'après ces principes, les vrais fideles sont
 Tome III.

donc bien à plaindre , car la persécution ne manquera pas de se ranimer à l'occasion de cette excommunication ?

R. Oui , sans doute , ils seront placés plus que jamais entre l'apostasie & la persécution ; mais pleins de confiance dans celui qui est la force des martyrs & la lumière des confesseurs de la Foi , ils ne doivent point se laisser abattre ; ils doivent continuellement penser aux combats que les premiers Chrétiens ont eu à soutenir pour la défense de la Religion ; ils doivent avoir sans cesse devant les yeux le malheur d'être séparés de l'Eglise de Jesus-Christ , hors laquelle il n'y a point de salut ; & se rappeler souvent ce que dit l'Esprit-Saint dans l'Ecriture : *Que ce n'est que par beaucoup de tentations & de tribulations que nous pouvons arriver au Royaume de Dieu.* Act. 14.

L'auteur avoit bien prévu , mais il ne croyoit sans doute pas que cela iroit jusqu'à massacrer des centaines de prêtres à la fois , comme il est arrivé tant à Paris que dans les autres villes de France. D'après les scènes arrivées à Bourdeaux , à Metz & ailleurs avant le terme fixé pour l'excommunication , le Pape craignoit qu'un degré de fureur de plus ne produisît d'étranges effets ; & il ne s'est pas trompé , puisque sans attendre l'anathème contre les schismatiques , les satellites de la nouvelle église se sont portés aux derniers excès. Il est donc évident que le souverain Pontife a voulu conserver la vie du troupeau fidele ; & cette raison doit satisfaire tout homme raisonnable , même les plus grands amis d'une justice prompte & rigide.

Cette observation acquiert un nouveau degré de force si l'on se persuade , comme il

n'est que trop vraisemblable, que les intrus sont les principaux acteurs dans le massacre des pasteurs légitimes. C'est pour eux le moyen le plus sûr de ne pas les voir remis en leur place ; & si dans cet assassinat ils comprennent, comme ils le font, tous les prêtres non-jureurs, ils sont très-assurés de se maintenir dans leur poste, puisqu'il ne se trouvera point de prêtre catholique pour leur succéder. Or l'excommunication, en leur ôtant toute espérance de se maintenir, devoit naturellement précipiter ces atroces résolutions.

Au lieu donc de blâmer le Pape, je trou-
verois plutôt à redire à la conduite des puis-
sances & sur-tout des chefs de l'armée alliée.
Personne n'ignoroit que dès que les frontières
de la France seroient entamées, les massacres
commenceroient. Les feuilles démocratiques
l'annonçoient de toute part, l'arrivée des fédé-
rés, la journée du 10 Août, les dispositions &
préparatifs de l'assemblée nationale & de la
commune de Paris, ne laissoient aucun doute
là-dessus. Il paroît donc que la prudence &
l'humanité eussent dû engager les généraux
Prussiens & Autrichiens à ne point entrer en
France sans être sûrs d'arriver promptement
à Paris, de contenir d'abord les scélérats par
la terreur & ensuite par la force. Il est certain
qu'ils doivent en quelque sorte se reprocher
le sang innocent qui a été versé inutilement.
On dira qu'ils se sont trompés & qu'ils étoient
mal instruits des obstacles qu'ils rencontreroient.
Mais de telles raisons sont-elles dignes des
chefs d'une si grande expédition, dont les

lumieres sont naturellement supposées être en proportion de l'importance de la chose ? C'est le cas du *non putavi* ; or on fait ce que quelqu'un a dit autrefois de cette réponse.

A la fin de l'ouvrage on trouve des vues générales tant sur le triste état où se trouve les fideles dans ces circonstances, que sur les adorables desseins de la Providence qui permet de si grand maux & met ses serviteurs à de si rudes épreuves.

D. Il est bien affligeant de ne plus aller à la Messe, de ne point recevoir les sacremens, de ne plus entendre la parole de Dieu ?

R. Je le fais : tout cela est bien douloureux pour une ame chrétienne ; mais, 1^o. en souffrant toutes ces privations plutôt que de participer au schisme, on acquiert devant Dieu des trésors de mérites ; 2^o. dans ces tristes circonstances, il n'y a point d'obligation d'assister à la Messe, mais on doit y suppléer en priant dans sa maison, & en s'unissant au saint sacrifice offert tous les jours dans l'Eglise de Jesus-Christ ; en faisant des lectures spirituelles ; en étudiant ou en enseignant les vérités de la Religion ; 3^o. la difficulté de recevoir les sacremens, doit nous engager à éviter avec plus de soin tout péché ; & le Seigneur qui n'abandonne jamais ceux qui lui sont fideles, leur ménagera des moyens de réconciliation.

D. Pourquoi Dieu permet-il qu'il y ait dans son Eglise des tems d'orage & de schisme ?

R. C'est pour exercer sa justice envers ceux qui se séparent de la vérité, & sa miséricorde envers ceux qui s'y tiennent fortement attachés. C'est pour éprouver ses élus & les affermir encore davantage dans la foi.

L'auteur en m'adressant cet ouvrage, me

marque qu'un lecteur distingué a jugé qu'il ne s'accordoit pas exactement avec les sentimens de l'Eglise gallicane. Je crois qu'il peut entièrement se tranquilliser sur cette critique, qui ne me paroît aucunement fondée. Bien certainement aucun clergé ne donne un exemple d'une adhésion plus entière & d'une plus vraie soumission au chef de l'Eglise que celui de France : & l'on peut dire qu'il a constamment réfuté par le fait ce que la fameuse Déclaration de 1682 a paru énoncer de contraire (a), Déclaration qu'il a d'ailleurs désavouée peu de tems après (b). Quoi qu'il en soit, ce qui est dit dans la même lettre m'a paru assez remarquable pour être rapporté ici. „ Il „ étoit question alors de la 2e. édition. Or, „ dans cette 3e., je n'ai pas cru devoir avoir „ plus d'égards à cette observation que dans „ les précédentes ; au contraire, j'ai appuyé „ encore davantage, autant qu'il a été possible, sur les principes qui m'ont paru être & „ devoir être ceux de toutes les Eglises. Je „ ne vois pas ce qui peut si fort attacher certaines personnes, d'ailleurs très orthodoxes „ à un système qui me paroît avoir été infiniment funeste non-seulement à la Religion „ en général, mais nommément à l'Eglise Gallicane. On a prétendu par exemple, par la „ fameuse Déclaration de 1682, se soustraire

(a) Voyez le Journal du 1 Février 1792, p. 174.

(b) *Ibid.*, & dans le *Dict. Hist. art.* INNOCENT XII.

» à l'arbitraire du Pape , comme si le souve-
 » rain Pontife étoit dans l'usage d'abuser de
 » son autorité , & on n'en est devenu que
 » plus esclave de l'autorité civile & des par-
 » lemens. Nos législateurs constituans ont su
 » profiter des atteintes déjà portées à l'auto-
 » rité & à la liberté de l'Eglise , pour l'oppri-
 » mer entièrement , & même pour l'anéantir.
 » Voilà à quoi ont servi les prétendues liber-
 » tés gallicanes. » (a)

Le Catéchisme des rois.

Et nunc reges intelligite, erudimini qui judicatis terram.
 Comprenez donc maintenant rois de la terre , instruisez-
 vous , vous qui la jugez. *Psal. 2.*

A Tournay , chez R. Varlé ; à Bruxelles ,
 chez Le Charlier ; à Liege , chez Lemarié.
 1792. broch. in-12. de 23 pag.

LE terme de *Catéchisme* semble avoir quel-
 que chose d'humiliant pour des hommes
 tout faits , censés parfaitement instruits , & versés

Theor. &
 prax. juris
 can. L. 3. C.
 37. N. 6.

(a) C'est cette sorte de punition , constamment
 réalisée , que le célèbre Cabassut exprime avec son
 élégance & sa précision ordinaire. *Simile quid illis*
eveniet divine huic apud Isaiam comminationi ;
PRO EO QUOD ABJECIT POPULUS ISTE AQUAS
SILOE , QUÆ VADUNT CUM SILENTIO , PROP-
TER HOC ECCE ADDUCET DOMINUS SUPER EOS
AQUAS FLUMINIS FORTES ET MULTAS. Sic enim
venientes hâc in parte summo universalis Ecclesiæ
Pontifici subijci , compelluntur indignissimè laïcorum
judicium infimorum decretis obtemperare.

même dans la plus importante de toutes les sciences qui est celle du gouvernement. Mais le sage ne refuse jamais l'instruction ; & peut-être sommes-nous arrivés à l'époque où les rois , prévenus & avertis par de grandes leçons , préféreront les avis durs & sévères de l'homme juste , au fétide encens des adulateurs & aux insidieux conseils des séducteurs. Ce royal Catéchisme commence par tracer le tableau de la secte qui a juré la ruine des rois , & qui pour-
 suit son ouvrage , déjà fort avancé , avec une ardeur que rien ne ralentit , » qui depuis un » siècle méditoit l'affreuse révolution dont la » France est la victime , & menace aujour-
 » d'hui tous les trônes de l'univers ; timide » d'abord , incertaine dans sa marche , elle » se cacha sous le masque de la tolérance , » de l'humanité ; elle répandit des larmes per-
 » fides sur des crimes , qu'elle se réservait à » elle-même d'ériger un jour en vertus ; es-
 » senciellement ennemie de toute autorité , » elle en sappa peu-à-peu tous les fondemens ; » à son tribunal , les plus grands rois ne fu-
 » rent que des tyrans , les pontifes les plus » respectables que de vils esclaves du fanatisme , de la fortune ; intrigue , imposture , » flatterie , complots cachés , sourdes conjura-
 » tions , elle mit tout en usage pour accroître une doctrine de révolte & de sang. »

On voit par ce début que l'auteur n'a point envie de rien ménager & que l'énergie des expressions ne lui manquera pas plus que la justesse. Cette dernière qualité se fait particulièrement remarquer dans la qualification des plus

Corripiet me justus in misericordia , & increpabit me : oleum autem peccatoris non impinguet caput meum.
 — Psal. 140.
 — Réfl. analo-
 gues , 1
 Mai , p.
 74.

fameux ouvrages philosophiques. „ Sous la
 „ plume de ses premiers sectateurs, les faits
 „ les plus certains de l'histoire devinrent des
 „ problèmes; les mensonges les plus impu-
 „ dens furent avancés comme des faits in-
 „ contestables, & les épigrammes impies d'un
 „ Voltaire, les sophismes dangereux d'un Rous-
 „ seau de Geneve, les riens emphatiques
 „ d'un Diderot, les rêveries amphigouriques
 „ d'un Helvetius, les blasphêmes algébriques
 „ d'un d'Alembert, le roman cinique d'un
 „ prêtre apostat, furent préférés aux ouvrages
 „ immortels des Bossuet, des Fénelon, des
 „ Pascal. „

Le tableau des exploits de la philosophie
 n'est point présenté avec des traits moins vrais
 que celui de ses productions. „ Après s'être
 „ formé des disciples dans tous les états,
 „ dans toutes les conditions, dans tous les
 „ empires, après avoir tissé cette chaîne in-
 „ fernale qui devoit embrasser l'univers, &
 „ avoir préparé dans le silence, ses torches,
 „ ses poisons, ses poignards, elle s'élève tout
 „ à coup au-dessus des autels & des trônes;
 „ d'une main sacrilège elle veut arracher les
 „ barrières sacrées qui séparent le juste de l'in-
 „ juste, la vérité du mensonge, le crime de
 „ la vertu; nouveau Titan, le philosophe
 „ audacieux attaque la Divinité même; il dis-
 „ pute au ciel le droit de commander à la
 „ terre, il veut en usurper l'empire; ce n'est
 „ plus le serpent qui rampe pour mordre dans
 „ le secret, c'est le vautour qui plane sur sa
 „ proie, & épie avec une joie cruelle le

„ moment de fondre sur elle pour la déchirer. „

L'auteur s'adresse ensuite aux souverains & leur parle avec cette franchise intrépide qu'autorise le zèle du bien public & le vif sentiment des grands maux ; il les presse de profiter de la vue d'un vaste & effrayant spectacle. „ Instruisez-vous à la lueur de ces feux „ qui consomment le plus malheureux des empires , au spectacle affreux de tant de victimes sanglantes déchirées par les tigres de la philosophie , & qui s'en disputent avec fureur les membres encore palpitans. Quel est encore , ô France ! ce sang qui coule sur les autels de ton affreuse divinité ? C'est le sang de tant de ministres fideles , dont les vertus faisoient ton supplice , dont les bienfaits irritoient ton ingratitude , dont tout le crime fut de vouloir t'éclairer ; c'est le sang de ces illustres guerriers , qui coula si souvent pour ta défense & pour ta gloire.... Depuis long-tems les complots des ennemis de la Religion & de la patrie perçoient de toute part , depuis long-tems les sentinelles d'Israël avertissoient du danger ; mais tous les yeux se fermerent à la lumière ; la secte exécrationnable dont je viens de tracer le tableau , ne trouva que trop de partisans dans tous les états , dans toutes les classes ; doit-on s'en étonner ? Elle ouvroit la porte à toutes les passions ; malgré les larmes , les cris de la Religion ; malgré les instantes réclamations de ses ministres , malgré la vigilance des dépositaires des loix , le philosophisme fait les plus rapides progrès ; les jets de lu-

„ miere répandus par les courageux amis de
„ la vérité, ne sont que des éclairs qui bril-
„ lent au milieu des ténèbres d'une profonde
„ nuit, mais qui disparoissant tout-à-coup, ne
„ servent qu'à la rendre encore & plus obs-
„ cure & plus affreuse; le glaive de la justice
„ ne peut atteindre ses victimes, des protec-
„ teurs puissans les dérobent à la vindicte
„ publique, la horde philosophique s'insinue
„ chez les grands, les messalines de la capi-
„ tale, rassasiées de débauches, veulent se don-
„ ner un nouveau genre d'existence en se
„ rangeant sous ses étendards, elle a des apô-
„ tres dans tous les cabinets de l'Europe. „
„ Pour assurer son triomphe, elle enivre
„ de son encens les idoles qu'elle doit bien-
„ tôt fouler aux pieds pour s'élever sur leurs
„ débris; tandis que ses ouvrages, fruits de
„ l'impiété, de la licence se répandent avec
„ autant de profusion que d'impunité, des
„ bouches à gages ne cessent d'en exagérer
„ le prétendu mérite; c'est dans ces sources
„ empoisonnées que l'on s'empresse de puiser
„ ses dogmes, sa morale; on se dispute le
„ ridicule & funeste avantage d'avoir un en-
„ cyclopédiste pour ami, pour compagnon de
„ ses plaisirs; une seule lettre du vieux Lama
„ (Voltaire) est un titre à l'immortalité :
„ fier de ses succès, l'orgueilleux philosophe
„ s'arroge le droit exclusif de distribuer les ta-
„ lens, de déterminer les réputations, de
„ fixer les graces; instituteurs, gouverneurs,
„ gouvernantes, domestiques, tout est sou-
„ mis à son choix, on dévoue au ridicule,
„ au mépris tout ce qui ne porte pas l'em-

» preinte du vernis philosophique , & le monde
» presqu'entier est étonné de se voir tout-à-
» coup , sans Dieu , sans Religion , sans au-
» torité. »

» Ne le dissimulons pas , le philosophisme
» eut des partisans , même parmi les souve-
» rains , & Dieu pour se venger en permit
» le triomphe. »

» *Vous la voulez* , dit-il dans sa colere
» aux rois & aux peuples de la terre , *vous*
» *la voulez cette fausse sagesse que vous*
» *préférez à celle que je vous avois en-*
» *voyée des cieux ; vous protégez les en-*
» *nemis de mon culte , vous persécutez ses*
» *défenseurs. Eh bien ! cette sagesse ré-*
» *prouvée regnera sur vous , elle présidera*
» *à vos conseils , elle dictera vos arrêts ,*
» *ses oracles seront les vôtres , & c'est par*
» *les fléaux qu'elle attirera sur vous , que*
» *je serai vengé de votre aveuglement , de*
» *votre ingratitude* »

» Le Seigneur a parlé ; aussi-tôt l'abîme des
» vents & des tempêtes s'ouvre ; les nations
» se troublent , s'agitent , se confondent ; la
» furie philosophique secoue ses serpens ,
» souffle dans tous les cœurs le feu de la
» discorde & de la révolte ; tout se heurte ,
» s'attaque , se déchire ; il n'y a plus de pere ,
» de fils , d'époux , d'épouse , de frere , de
» sujet ; on n'entend plus que les hurlemens
» de la fureur & de la rage , les soldats de
» la patrie en deviennent les bourreaux. Les
» torches s'allument , l'incendie étend au loin
» ses ravages , les monumens les plus respec-

„ tables sont détruits , on égorge , on boit le
 „ sang des victimes , on s'arrache , on dévore
 „ leurs entrailles , les femmes mêmes dispu-
 „ tent entre elles de cruauté , de barbarie ;
 „ le glaive se leve sur les têtes les plus au-
 „ gustes & les plus cheres. A toutes ces
 „ horreurs , encore une fois , rois de la terre ,
 „ reconnoissez la philosophie du dix-huitieme
 „ siecle ; je n'ai rien exagéré , les faits par-
 „ lent , je ne suis qu'historien malheureuse-
 „ ment trop fidele. „

On trouve ensuite l'exposition des points
 principaux qui méritent l'attention particuliere
 des souverains , & des moyens par lesquels ils
 peuvent parvenir à rendre aux peuples , à ren-
 dre à eux-mêmes le bonheur & la paix. En
 dissertant sur-tout cela , l'auteur laisse échap-
 per bien des réflexions qu'on est porté à re-
 cueillir & qui étincellent de raison ; telles que
 les suivantes. „ Le renversement de tous les
 „ principes a pris sa source dans cette mul-
 „ titude d'académies , de sociétés établies par
 „ la nouvelle philosophie pour répandre par-
 „ tout ses blasphêmes religieux & politiques ;
 „ rois de la terre , voilà vos plus dange-
 „ reux ennemis ; ils ont juré la perte de la
 „ Religion , mais pour détruire le regne de
 „ Dieu & de son CHRIST , il falloit détruire
 „ le vôtre „ ——— „ Les Voltaire , les d'A-
 „ lembert , les Raynal , les Condorcet , ont
 „ analysé leurs poisons , ont calculé tous les
 „ degrés de corruption qu'ils devoient pro-
 „ duire , ils ont fixé l'époque de leurs effets ,
 „ & leurs ouvrages sont exactement les pro-
 „ phéties de nos malheurs. „

En parlant de l'éducation publique, de son importance, de son dépérissement ou plutôt de sa corruption, l'auteur fait des vœux pour le rétablissement d'une société célèbre, qui paroît lui tenir fort à cœur. Il expose les causes, montre les agens de sa destruction, & cite des témoins qui semblent ne pouvoir être suspects. „ Nos prétendus génies redouterent un „ corps aussi éclairé ; ils ne pouvoient mettre „ au jour une seule production, qu'elle ne „ fût aussi-tôt foudroyée par les raisonnemens „ des écrivains & l'éloquence des orateurs de „ la société ; aussi sa perte fut-elle jurée & „ consommée par la secte philosophique, & „ je ne veux, pour prouver ce fait, que l'a- „ veu d'un de ses plus ardens apôtres, d'A- „ lembert : dans une brochure qu'il donna au „ public sur cette étonnante proscription, il „ s'exprimoit ainsi : *Les fots & les ignorans „ attribueront la destruction des Jésuites à „ la magistrature ; les sages l'attribueront „ aux philosophes.* Quel aveu ! il n'a pas be- „ soin de commentaire. — Elevé par eux, „ que les restes d'une société si utile, si chère „ à la Religion, à l'Eglise, reçoivent l'hon- „ mage de ma douleur, de ma reconnois- „ sance. — Je n'appris parmi eux qu'à „ être chrétien, sujet fidèle, exact observa- „ teur de mes devoirs : tous ceux qui furent „ élevés à cette école, lui rendent le même „ hommage, & je défie un seul de ses dis- „ ciples de me démentir : oui, je le dis dans „ la persuasion intime de mon cœur, que cette „ société soit rétablie, & la Religion, les

„ mœurs , l'éducation , les talens renaîtront
 „ bientôt de leurs cendres. „

De la vie politique , de la fuite & de la capture de M. la Fayette ; morceau tiré de l'Histoire de la révolution. Par M. le C. de Rivarol. A Paris , au Palais-Royal ; chez M. l'Egalité ; à Bruxelles , chez Le Charlier ; à Liege chez Lemarié 1792. Prix 4 sols.

CETTE brochure ne peut qu'être très-recherchée dans les circonstances. Elle est écrite d'une manière saillante , & par un homme qui va droit & fortement à son but. « La fortune , dit-il , dont les jeux sont quelquefois d'éclatantes justices , vient de nous livrer le général la Fayette. Ne pouvant nous étonner par un grand homme , elle a voulu nous étonner par un grand événement ; elle a voulu que le chef des démocrates se réfugiât parmi des aristocrates ; que l'apôtre de l'insurrection ne se sauvât qu'à peine des poignards du peuple ; & que l'homme de la constitution ne se dérobat aux échaffauds de la liberté , que pour tomber sous le glaive des loix ».

« Placé entre ceux qu'il a tant servis & ceux qu'il a tant outragés , le général la Fayette n'a point hésité. Ce seroit l'hommage de l'estime , si ce n'étoit l'hommage de la peur. »

« Je dis qu'il n'a point hésité ; car , quoi que son dessein fût de surprendre l'hospitalité , en se couvrant du nom d'émigré ,

» & de passer en Hollande , il n'en est pas
» moins vrai que , pour suivi par les Jacobins ,
» cette terre ennemie lui a paru un asile. »
» Ce n'est pas , comme un autre Coriolan ,
» qu'il se soit présenté tout-à-coup sous les
» tentes des Volsques , avec la noblesse &
» l'intérêt attaché au malheur : la Fayette n'a
» rien de Romain.... »

» Quel est donc cet homme que la révolution
» n'a pu agrandir , que le malheur n'em-
» pêche pas d'être vil & méprisable ? Pour le
» connoître , il faut le détacher de cette ré-
» volution à laquelle il s'est tant attaché.
» Nous verrons alors , que pareil à ces ro-
» chers qui empruntent leur air menaçant de
» la montagne qui les porte , & qui une fois
» tombés dans la plaine , ne sont plus qu'un
» embarras pour le voyageur ; la Fayette ,
» après avoir effrayé l'Europe au nom de
» l'insurrection Française , n'embarrasse plus
» que les gazettes du problème de sa répu-
» tation. »

On comprend que vu le train que va l'au-
teur , nous ne pouvons le suivre. Il ne nous
convient pas de partager des élans si vifs , &
d'exprimer avec une si redoutable ardeur l'a-
mour même de l'ordre & du bien public.
Nous n'aimons point les Jacobins , bien moins
encore les Monarchiens dont M. de la Fayette
étoit le grand acteur : mais notre zèle s'ar-
rête aux portes des prisons , & le malheur ,
peut-être le repentir , des captifs nous impose
silence. Nous ne porterons donc pas plus loin
cet extrait ; & nous nous bornerons à trans-

crire encore ce passage qui n'est qu'une observation générale, & qui ne peut chagriner personne en particulier.

„ Je ne ferai ici qu'une réflexion : c'est
 „ combien un roi est nécessaire aux Fran-
 „ çois. Objet de haine ou d'amour, de res-
 „ pect ou d'outrage, il en faut un. Voyez
 „ Louis XVI : dans cette révolution si répu-
 „ blicaine, il paroît un obstacle à tout. Dis-
 „ paroît-il ? tout est perdu. Ainsi les blasphê-
 „ mes & les adorations des hommes attes-
 „ tent également un Dieu. „

Il est impossible d'exprimer une vérité politique avec plus d'énergie & de dignité (a). Je demanderois volontiers si c'est le même M. Rivarol qui a écrit cette froide épître contre M. Burcke en faveur d'un *immense mariage à contracter avec le genre humain* *.

* Voyez le Journ. du 15 Décembre 1791 p. 625. Si cela est, on ne peut que lui recommander le choix des sujets à traiter : il faut que ce lui-là ait été bien ingrat & bien mauvais, ou bien au-dessus des forces de l'entrepreneur.

*Versate diu quid ferre recusent ,
 Hor. A. P. Quid valeant humeri.*

(a) Il y a moins de force, mais plus de douceur & d'image dans ces vers de Virgile sur la monarchie des abeilles, qui, comme je l'ai déjà observé *, disent à peu-près la même chose :

* 15 Août 1789, p. 628.

*Rege incolumi mens omnibus una est.
 Amisso, rupere fidem constructuque mella
 Diripuerè ipsæ & crates solvere favorum.*



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 29 Août). Le gouvernement actuel de France ayant jugé à propos de rappeler presque tous les ministres du roi dans les cours étrangères, le comte de Choiseul-Gouffier se trouvoit compris dans le nombre; & le successeur, qu'on lui avoit désigné, étoit M. de Sémonville, dont les principes, connus précédemment, développés pendant son ministère à Genes, avoient motivé le refus, que fit la cour de Turin, de l'admettre comme ministre-plénipotentiaire de S. M. très-chrétienne. L'on savoit d'ailleurs, que les instructions de M. de Sémonville étoient du genre le plus incendiaire, pour mettre le trouble dans le Levant & armer de nouveau la Porte contre les cours, qui forment le concert des puissances Européennes. Les ministres d'Autriche, de Russie & de Prusse près de la Porte, secondés en quelque manière par celui des Deux-Siciles, se sont donc réunis, pour faire sentir au ministère Ottoman tous les inconvéniens qui résulteroient de l'admission d'un homme, qu'on devoit moins considérer comme ministre public, que comme l'émissaire d'une faction, qui sous prétexte de son-

der la liberté universelle , voudroit mettre le feu aux quatre coins de l'Europe. La Porte a eu égard à ces représentations ; & sur les sérieuses instances des quatre ministres elle a résolu de ne point admettre M. de Sémonville , d'empêcher même son arrivée à Constantinople , & d'informer par lettre le gouvernement François des raisons , qui faisoient regarder la personne de M. de Sémonville comme défagréable , en l'invitant à nommer à l'ambassade près de sa hauteffe un ministre moins sujet à reproche ; qu'en attendant M. de Choiseul-Gouffier resteroit à Constantinople , & que la Porte continueroit à le considérer comme ministre de S. M. très-chrétienne. Le gouvernement a instruit de ces résolutions tous les autres ministres étrangers , qui résident ici ; & il a été envoyé ordre aux bachas & commandans des places , où M. de Sémonville pourroit passer , de l'arrêter & de l'empêcher de continuer son voyage ; mais l'exclusion personnelle de ce démocrate fanatique n'affoiblit pas les bruits de guerre que divers préparatifs semblent confirmer.

E S P A G N E.

MADRID (*le 18 Septembre*). C'est le 8 de ce mois que le chevalier d'Yriarte , qui étoit resté chargé des affaires de notre cour en France , est arrivé à St.-Ildephonse. Son départ qui avoit d'abord étonné , a été bientôt approuvé , quand on en a su les motifs. Il a été présenté d'abord à la cour , & a été bien reçu du roi & de la reine. Le compte qu'il a rendu de

la situation de L. M. très-chrétiennes & de celle des affaires en général en France, a inspiré la plus vive horreur, & la cour depuis ce moment s'est disposée à rassembler un corps de troupes sur la frontière, par voie de précaution : l'ordre a été expédié à 60 compagnies de nos milices provinciales, formant un total de 5 mille hommes, de se tenir prêtes à marcher, ainsi qu'à 6 bataillons de troupes de ligne, chacun d'environ 650 hommes. On prépare à Saragosse des tentes pour ces différens corps. On apprend déjà de plusieurs provinces l'exécution de cet ordre. Quatre bataillons d'infanterie, en garnison à Malaga & à Algésiras, vont être incessamment embarqués pour la Catalogne ; ils sont chacun de 640 hommes, & porteront à 15460 la quantité de troupes réparties dans cette province. Il commence à y avoir de l'activité dans nos départemens maritimes.

La fureur du peuple, favorisée par ceux qui ont le pouvoir en main, ne permettant plus de rien imprimer ni débiter en France que ce qui est marqué au coin de la partialité démocratique la plus outrée, l'introduction des papiers françois, qui avoit été permise depuis quelque tems, vient de nouveau d'être prohibée par une cédule royale datée du 22 Août, mais rendue seulement publique ces jours derniers.

M. le comte de la Canada, gouverneur du conseil de Castille, a été mandé en grande hâte de St.-Ildephonse. Il paroît que ce voyage a été principalement relatif au procès de M. le

comte de Florida-Blanca, dont les détails sont toujours, pour le public, sous le voile du secret le plus impénétrable.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 26 Septembre). M. de Bucholtz, ministre de Prusse, est arrivé ici depuis quelques jours, & a eu audience du roi. — La confédération générale, qui s'étoit établie à Tergovist, a fixé le siege de ses délibérations dans la petite ville de Brecsz en Lithuanie. La réunion s'y étant faite le 8 de ce mois entre la confédération de la Pologne & celle du Grand-Duché, cet événement, dont la cour de Russie va être informée par une députation solennelle, y a été célébré par le *Te Deum*, entonné par M. Kossakowski, évêque de Livonie & coadjuteur de l'évêché de Wilna. Les maréchaux des deux confédérations générales s'affirent à une table dressée exprès au milieu du chœur. Les maréchaux & les conseillers des palatinats, terres & districts se placèrent à leur suite, & tous signèrent l'acte solennel de cette réunion. Après la cérémonie, on se félicita réciproquement sur le rétablissement de l'ancien gouvernement, & M. Félix Potocki, maréchal de la confédération de la couronne, donna un dîner splendide aux seigneurs présens, où l'on but à la santé de l'impératrice de Russie, au bruit de l'artillerie. Depuis cette époque, les deux confédérations générales réunies tiennent régulièrement leurs séances, mais à huis-clos; de sorte qu'on ne fait encore rien des déter-

minations qu'elles ont prises. A la premiere séance, on a lu l'acte d'adhésion du roi à la confédération générale de Tergovist, en date du 25 Août, & l'original a été déposé aux archives de la chancellerie. Pour donner une idée du ton actuel du roi, bien différent de celui qu'il employoit il y a quelques mois, nous transcrivons le passage suivant, adressé à la nation Polonoise. „ Les vues particulieres „ de mes collaborateurs, le goût des réfor- „ mes & de la nouveauté ne m'ont pas tou- „ jours permis de suivre les mouvemens d'un „ cœur qui est tout à vous. Les opérations „ de la dernière diète en font la preuve. Sé- „ duits par des maximes neuves, hardies, & „ qui ne tendoient qu'à troubler la tranquil- „ lité des nations, nos législateurs ont osé „ briser l'empire des loix qui, dès les premiers „ siècles de la république, lui avoient servi „ de fondement; ils ont tenté d'affervir la „ Pologne sous le joug d'un gouvernement „ monarchique & démocratique tout à la fois. „ Une seule diète a vu naître tant de loix „ différentes, que lorsqu'il a fallu les rédiger, „ en faire l'application, la difficulté de l'en- „ treprise y a fait renoncer. D'ailleurs les ba- „ ses que l'on avoit données à ce nouveau „ régime constitutionnel, trop foibles pour le „ soutenir, étoient en outre directement con- „ trairees au système législatif qui seul peut as- „ surer l'existence de la Pologne. Mais au- „ jourd'hui que tout véritable Polonois re- „ connoît les méprises de ceux qui l'ont égaré, „ après s'être égarés eux-mêmes par ambition,

„ je déclare & comme roi & comme Polo-
„ nois, que le gouvernement républicain, tel
„ que l'ont établi nos ancêtres, peut seul éter-
„ niser la durée & la gloire de la Pologne.
„ En conséquence j'abandonne & la confédé-
„ ration formée en 1788, & la diète convo-
„ quée ensuite à Varsovie, sous la présidence
„ de M. Stanislas Malachowski, grand réfé-
„ rendaire de la couronne : diète qui pour
„ opérer & affermir plus sûrement une révo-
„ lution impolitique & dangereuse, a été pro-
„ longée jusqu'au terme de quatre années,
„ contre l'usage constant de la république, &
„ au mépris des loix les plus expresse. J'ac-
„ cede librement & me joins d'ame & de
„ cœur à la nouvelle confédération formée
„ du vœu de la nation entière, à Tergovist
„ le 14 Mai de cette année, par les soins &
„ sous les auspices de M. Stanislas Félix Po-
„ tocki, grand-maître de l'artillerie de la cou-
„ ronne; confédération à laquelle vient de se
„ réunir celle du grand duché de Lithuanie
„ par un acte solennel & public. Je regarde
„ comme seules légales, les opérations qu'elle
„ avoue, promets de me conformer à toutes
„ les loix qu'elle proclamera, & jure de la
„ féconder dans toutes ses vues, qui n'ont
„ pour objet que le bien-être public &c. »

Depuis la réunion des deux confédérations
à Brescz, les affaires ont pris une tournure
favorable pour le prince Sapieha, qui loin de
s'être démis de sa charge de grand-chancelier
de Lithuanie, a été nommé maréchal-général
du grand-duché. La confédération du même

duché a fait publier plusieurs actes relatifs au maintien de la Religion catholique, ainsi qu'à des instituts à établir pour l'éducation publique de la jeunesse. Pour cette fin, il est question du rétablissement des Jésuites dans toute l'étendue de la république.

Il a été notifié, le 18, de la part de la confédération à M. Descorches (ci-devant marquis de Ste-Croix), ministre de France, qu'il ne fera plus reconnu ici en cette qualité. Le grand-maréchal Mnifzeck a interdit à cet ex-ministre l'impression du décret rendu par l'assemblée-nationale relativement à la suspension de Louis XVI, qu'il vouloit distribuer. Il a été de plus insinué à tous les François, qui se trouvent en cette résidence de s'abstenir de ce qui pourroit leur attirer l'animadversion de la police.

I T A L I E.

ROME (*le 20 Septembre*). Quoique l'on ne soit point ici sans inquiétude sur les suites de la révolution Française, cette capitale jouit jusqu'ici d'un grand calme. Mais la tranquillité publique a été troublée à San-Severino par une insurrection populaire, qui a causé beaucoup d'alarme à Bologne & dans les contrées voisines. Les plaintes du peuple portoient sur le monopole des grains. La sagesse du gouvernement a rétabli le calme, sans effusion de sang. — La fameuse Susanne Labrousse a été amenée ici de Viterbe, & enfermée au donjon du château St.-Ange.

On apprend de Parme que le célèbre fé-

minaire des nobles, établi en cette ville, va être incessamment remis entre les mains des Jésuites. L'Infant duc est occupé en ce moment à renvoyer les administrateurs actuels en leur donnant des pensions ou leur faisant un fort quelconque.

En Toscane la vigilance du souverain & son zèle contre les erreurs introduites sous le règne précédent, ne se rallentissent pas. Un ecclésiastique, professeur depuis plusieurs années dans l'université de Sienne, homme érudit mais tout empreint du fanatisme de la petite église, vient d'être privé de sa chaire, avec ordre ou de rétracter ses erreurs, ou de sortir de la Toscane.

S U I S S E.

GENEVE (*le 29 Septembre*). La diète Helvétique est assemblée à Araw depuis le 2 de ce mois; mais il a régné peu d'harmonie sur le principal objet de sa convocation. Il n'y a que la plus petite partie qui ait senti combien l'honneur de la nation Suisse est intéressée à venger l'outrage qu'elle a reçu par le massacre des Suisses à Paris. les Cantons de Berne, de Soleure & de Lucerne ont demandé hautement la guerre; mais ceux de Zurich, Bâle, Fribourg, & Schaffouse se sont refusé absolument à ce parti. Cependant l'invasion qui vient de se faire en Savoie par les François, & qui rapproche de notre république le théâtre de la guerre, a engagé les syndics & conseil d'arrêter le 23, que „ conformément aux règles de prudence,

„ pratiquées par tous les états en pareil cas ,
„ & à l'exemple de nos peres , il y avoit lieu
„ de requérir nos très-chers alliés & confédérés
„ les louables cantons de Zurich & de
„ Berne, en vertu du traité d'alliance de 1584,
„ de nous accorder jusqu'à la concurrence de
„ 1600 hommes de leurs troupes , pour le
„ maintien de la neutralité professée par la
„ république , & pour renforcer à cet effet
„ la garde , & être employés , s'il est besoin ,
„ à la sûreté de cet état & de cette ville ; le
„ tout néanmoins sans dérogation quelconque
„ à aucunes loix de la république. „

Cette résolution a été approuvée le même jour par le magnifique conseil des Deux-Cens , & le 24 par le conseil-souverain. Quelques jours auparavant, le petit conseil avoit arrêté un avis relatif à l'augmentation de notre force militaire dans les circonstances actuelles. Cet avis, proposé au conseil des Deux-Cens, en a été également approuvé , & porte que „ le
„ petit conseil fera autorisé pour le terme d'une
„ année, à employer au service militaire celles
„ des personnes établies dans la ville , qui
„ lui paroîtront propres à porter les armes ,
„ & à augmenter pour une année & autant
„ qu'il se trouvera convenable , le nombre
„ des canoniers & autres personnes attachées
„ au service de l'artillerie „. Cependant M. Chateaufort, résident de France en cette ville, vient d'être reconnu par le magnifique conseil en cette qualité, ce qui prouve bien que nous ne voulons nous brouiller avec personne.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 1 Octobre*). Les affaires du continent hâteront probablement la rentrée du parlement. Il paroît qu'il s'assemblera vers le 20 Novembre. — L'amirauté a envoyé les ordres pour remettre en commission les vaisseaux de guerre qui avoient été désarmés. En conséquence, les officiers qui avoient envoyé leurs bagages à leurs domiciles respectifs, les ont fait revenir. On prétend qu'il va être mis au plutôt une escadre en mer. Il est impossible de prévoir au juste quelle tournure prendront les affaires politiques.

Il doit être exporté incessamment une quantité considérable de bled pour l'usage des armées combinées. D'après un état exact de la quantité de farine consommée dans Londres, il paroît qu'il y en a eu 900 sacs de plus que de coutume employés en dix jours, à cause du nombre d'émigrans François. Ce nombre augmente toujours. Il en débarque considérablement dans tous nos ports, parmi lesquels il s'en trouve de tems en tems, dont le but est de venir répandre le trouble dans ce pays. Un homme de cette espece, débarqué dernièrement à Douvres, se permit de faire l'éloge du démocratisme François. Un officier Anglois le reprit avec le plus grand flegme : le François se croyant dans un club, l'accabla d'injures. L'officier lui fit alors, avec sa canne, une application des droits de l'homme sur les épaules. Des matelots vinrent au secours ; mais ayant appris le sujet de la rixe,

ils plongerent le démocrate dans l'eau à plusieurs reprises, & le reconduisirent à son auberge au milieu des huées. La république françoise ne fait pas fortune dans ce pays. Tandis que la France est le théâtre des scènes les plus cruelles & les plus révoltantes, l'Angleterre augmente en richesses & en puissance. Les efforts que font ses ennemis pour y semer la discorde, semblent avoir resserré les nœuds qui unissent ses habitans.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 30 Septembre*). Le conseil aulique de l'Empire a été réinstallé le 18 de ce mois. Le président, le comte Christophe d'Uebercker, conseiller intime actuel de l'empereur, a prêté entre les mains de S. M. le serment d'usage.

La guerre de France occupe presque uniquement notre cabinet qui travaille avec activité à faire entrer toutes les puissances, princes & états de l'Empire dans la coalition. On s'attend à apprendre bientôt que le décret de commission impériale, afin que la guerre actuelle soit déclarée par la diète de Ratisbonne, guerre d'Empire, a passé à l'unanimité. C'est pour cet effet que M. le comte de Haugwitz, qui est parti pour Luxembourg, s'arrêtera quelque-tems à Ratisbonne, pour en démontrer la nécessité. Comme nous approchons cependant de la mauvaise saison, les effets de cette déclaration de guerre ne pourront se faire sentir qu'au commencement de la seconde campagne, qui

fera peut-être malheureusement nécessaire, malgré l'espoir qu'on avoit de réduire Paris avant l'hiver. Quoi qu'il en soit, la marche tant de fois annoncée & tant de fois contredite, des troupes Russes vers la France, est enfin constatée d'une manière qui ne laisse plus de doute sur leur arrivée prochaine. Une lettre de Breslaw, en date du 13, annonce qu'on y attendoit à chaque instant un corps considérable venant de la grande Pologne, & que les quartiers étoient déjà préparés. Une autre division doit marcher par la Silésie Autrichienne; le total monte à 15000 hommes, qui doivent être rendus vers la mi-Novembre sur les frontières de France, afin de prendre leurs quartiers d'hiver dans ce royaume. Une armée Russe en France est sûrement de quoi étonner; mais n'a-t-on pas vu une flotte Russe dans l'Archipel? L'un servira de pendant à l'autre.

L'empereur vient d'ordonner tant à notre direction de police, qu'à tous les offices du cercle, de surveiller strictement tous les compagnons de métier en voyage qui raisonnent dans les auberges, cabarets ou ailleurs sur les affaires actuelles de la France.

M. le Chevalier Keith, ministre-plénipotentiaire du roi d'Angleterre auprès de notre cour, est parti pour Londres, il y a quelques jours. Comme le cabinet Britannique n'a pas encore nommé son successeur, on croit que cette nomination dépendra des notions que ce ministre lui donnera lui-même sur l'état actuel de notre cour.

Depuis quelques jours on parle ici d'une

aventure très-singulière arrivée au de-là de Kollenbrunn, au courier ordinaire qui venoit de la Gallicie, ayant traversé la Silésie & la Moravie. Il a été inopinément arrêté par cinq hommes masqués, & tandis que deux d'entre eux l'empêchoient de faire du bruit, en le tenant sur son siège, les trois autres se sont emparés de la valise, l'ont fouillée soigneusement & en ont retiré les lettres venant de la Pologne, sans toucher au reste. Après avoir refermé la valise, les masques ont dit au postillon de continuer tranquillement sa route. Ce fait, très-certain, a donné lieu à nos politiques de former bien des conjectures, qui cependant paroissent plus ou moins hasardées. Comme ces inconnus n'ont point cherché à voler de l'argent, ni des billets de banque ou d'autres effets, il est naturel de croire qu'ils n'ont voulu que s'instruire des avis qui de la Pologne venoient à Vienne. Bien des personnes soupçonnent, peut-être sans fondement réel, que des émigrés Polonois pourroient bien être les auteurs de cet attentat. Au reste, le gouvernement fait faire les perquisitions nécessaires, & peut-être que dans peu on connoîtra les vrais coupables, ainsi que les motifs qui ont pu les porter à donner atteinte à la foi publique & à la sûreté de la correspondance.

On a éprouvé ici le 7 de ce mois un orage d'une violence & d'une durée extraordinaires. Il s'annonça à 7 heures du soir par des éclairs terribles & pressés; la foudre tomba dans la ville à plusieurs reprises, mais sans causer de

grands dommages. Les éclairs & l'orage durèrent la nuit entière. On a appris que la même tempête a eu lieu le même jour dans la Hongrie d'une façon plus sérieuse, & y a causé les plus grands ravages. Beaucoup d'hommes ont péri, ainsi que quantité de bestiaux. L'horizon a été en feu pendant 40 heures; un tonnerre effroyable n'a cessé de gronder & de tomber en éclats. Les villes de Presbourg & de Tyrnaw ont beaucoup souffert; à Halmes, Senguiez, Proßmafeld & d'autres lieux, la foudre a consumé la plus grande partie des maisons.

Quoique nous n'ayons pas reçu des nouvelles directes de Constantinople, nous sommes néanmoins assurés que les affaires y prenoient un aspect fort sérieux, & qu'on y remarquoit que les conférences étoient fréquentes entre les ministres des deux empires alliés & ceux de la Porte. Il paroît que le ministère Ottoman, forcé l'année dernière de souscrire à des conditions onéreuses, a conçu l'espoir qu'en profitant des circonstances où se trouve aujourd'hui l'Europe, il pourroit en décliner l'accomplissement. Telle est au moins l'idée que plusieurs membres du corps diplomatique se forment de la façon de penser & d'agir des Turcs.

Les avis de Semlin nous apprennent que des habitans Turcs de Belgrade qui s'étoient éloignés pendant la guerre, ont livré, le 3 de ce mois un assaut à la ville, & obligé le bacha à se retirer dans la citadelle avec sa garnison. Cet événement est si extraordinai-

re, & paroît être d'une si grande considération par les suites qu'il peut avoir, que nous croyons devoir en rapporter les principales circonstances. Lors de la restitution de cette place par les Autrichiens, environ 1200 familles qui en étoient sorties, reçurent défense d'y retourner. Ces malheureux se voyant par-là dénués de toutes ressources, ne tarderent pas à faire connoître leur mécontentement & à former des complots. Ils passèrent successivement de la Bulgarie dans la Servie & y occasionnerent des troubles. Ils se procurèrent des munitions de guerre & quelques pieces d'artillerie, & après s'être rassemblés à Sémendria au nombre de 2 mille, ils commencerent par couper toute communication entre Nissa & Belgrade, afin qu'aucun courier ne pût traverser cette route. On crut alors qu'ils alloient se retirer, lorsque tout-à-coup ils parurent le 30 du mois passé sous les murs de Belgrade. De-là ils envoierent un des leurs au bacha qui commandoit dans la place, avec priere de leur permettre de rentrer dans la ville & d'y occuper leurs maisons. Celui-ci rejetta leur demande avec mépris. Les pétitionnaires firent semblant de recevoir ce refus avec résignation, & ils passerent 3 jours sans rien entreprendre; de sorte que le bacha & la garnison crurent qu'ils alloient s'éloigner, lorsque, le 3 de ce mois à 3 heures du matin, les assiégeans livrerent l'assaut & emporterent la ville en moins de 4 heures. La garnison épouvantée se retira dans le château avec son commandant, qui avoit cependant eu la présence

d'esprit de faire éloigner les barques qui se trouvoient dans le port, sous le canon de Semlin. Kara-Hassan, chef des réfractaires, les avoit menés à l'affaut avec beaucoup d'intelligence; il les avoit partagés en trois colonnes, de 300 hommes chacune, & pendant que deux firent des attaques simulées, la 3^{me}. se jetta avec une telle impétuosité sur la porte de Constantinople, que la garnison ne put opposer que peu de résistance. Maîtres de la ville-de-l'eau & de la ville des Rasciens, ces anciens habitans sont rentrés dans leurs demeures, d'où ils assiègent les Turcs qui sont dans la place. En attendant toute communication entre la ville & la forteresse d'une part & la Servie de l'autre est interceptée; & c'est avec beaucoup d'impatience qu'on attend les nouvelles de Constantinople, pour apprendre quelle sensation la prise de Belgrade y aura produite.

MAYENCE (*le 4 Octobre*). Le commencement des délibérations de la diète sur le décret commissorial du chef de l'Empire a été fixé d'abord au 20 ou 22 de ce mois; mais en vertu d'une représentation faite par le ministre électoral de Brandebourg, appuyée par les ministres Impériaux, on s'est ensuite réservé la faculté de pouvoir anticiper ce terme suivant les occurrences.

Un courrier vient de nous apporter la nouvelle que les patriotes François sont maîtres de Spire, & s'avancent à grands pas vers Worms. La plupart de nos habitans se disposent à prendre la fuite.

COBLENTZ

COBLENTZ (*le 5 Octobre*). Nous voyons partir d'ici , d'un moment à l'autre , des habitans qui vont se retirer ailleurs. On se hâte de mettre les meilleurs effets en sûreté. On dit que l'avant-garde des François est déjà arrivée à Creutznach.

COLOGNE (*le 6 Octobre*). Aujourd'hui vers le soir , nous avons vu arriver ici plusieurs seigneurs de Mayence & des environs. Un yacht vient d'amener de Coblentz dans notre port , la caisse militaire des troupes Prussiennes. On dit que beaucoup de personnes s'éloignent de Bonn , & que l'électeur est allé à Munster.

F R A N C E.

PARIS (*le 7 Octobre*). La séance de la Convention nationale qui commença le 21 du mois dernier à 7 heures du soir , s'ouvrit par la motion , qui fut adoptée , d'autoriser le président à nommer trois commissaires pour inspecter les travaux du camp de Paris. Après l'élection que la Convention fit ensuite de M. Condorcet pour vice-président , le secrétaire Vergniaud fit lecture du procès-verbal de la séance du matin. Lorsqu'il en vint au décret de l'abolition de la royauté en France , les applaudissemens bruyans des tribunes & de la Convention même éclaterent ; & les ministres , ayant paru à la barre , témoignèrent la joie de voir la France délivrée de la verge des tyrans. Des députations des différentes sections vinrent , comme de coutume en pareil cas , payer à la Convention le tribut de leurs emphatiques éloges. Le 22 , il fut décrété n^o. Que tous les ac-

» tes publics seroient datés *de la première*
» *année de la république de France*; 2°. que
» le sceau de l'état seroit changé & auroit pour
» légende: *La république de France*; 3°. que
» le sceau national représenteroit une femme
» assise sur un faisceau d'armes, tenant à la
» main une pique avec le bonnet de la li-
» berté &c ». Ce décret ne causa point de
débats; mais il n'en fut pas de même de la
question de renouveler tous les corps admi-
nistratifs. On les accusa d'aristocratie, c'est-
à-dire des principes d'ordre & de subordina-
tion, tels que ne les comporte pas le système
d'égalité. Après plusieurs discours pour & con-
tre, il fut décrété que tous les corps admi-
nistratifs & judiciaires seroient réélus. Quant
à la manière du renouvellement, on fit la mo-
tion à ce qu'il fût déclaré que tous les citoyens
sans distinction, seroient éligibles; il s'ensui-
vit des débats très-animés. Le fameux auteur
du *Sens commun*, qui, lors de son embar-
quement à Douvres, échappa avec peine au
danger d'être lapidé par le peuple Anglois,
Thomas Payne prit la parole; mais comme il
ne peut s'exprimer en François, il fit dire
par un député qui lui servit d'interprète, que
son opinion à lui étoit que pour administrer la
justice, il falloit connoître les loix; que pour
les connoître, il falloit les avoir étudiées; que
l'étude des loix actuelles n'étoit pas une chose
facile & universelle; il fit sentir aux nouveaux
législateurs que l'objet qu'ils venoient de décréter,
ne devoit pas être traité à la légère, qu'il exigeoit la plus mure délibération, l'im-

partialité la plus exacte, & finit par proposer d'établir un comité, qui seroit chargé d'examiner la matiere, & de présenter à l'assemblée le résultat de ses observations. Mais le ci-devant ministre de la justice Danton, Offelin, Carra, Sergent ne furent point de son avis, & la façon de penser de ceux-ci devint celle de l'assemblée, qui décréta „ que les „ élections pour toutes les places de judica- „ ture pourroient être faites, sans distinction, „ entre toutes les classes de citoyens. „

M. Montesquiou est entré en Savoie. En annonçant cette nouvelle à la Convention, ce général avoit promis que sa premiere lettre seroit datée de Chambéry; il a tenu parole; il a bien plus fait encore qu'il n'avoit promis. Voici sa lettre, en date du 25 Septembre, adressée au ministre de la guerre, & telle qu'elle a été lue à la séance du 29.

„ J'avois eu l'honneur de vous mander, monsieur, que ma premiere lettre seroit datée de Chambéry. Vous voyez que je vous tiens parole. Tout a fui, depuis les bords du lac de Geneve jusqu'à ceux de l'Isere, & des députations de toutes les villes de Savoie m'arrivent successivement, pour rendre hommage à la nation Française, & pour implorer sa protection. La fuite n'a été que trop rapide, puisqu'il m'est impossible d'atteindre les ennemis; mais si je n'ai qu'un foible espoir de leur faire des prisonniers, j'en suis dédommagé par des captures plus utiles que je dois à la précipitation de leur fuite. Je joins ici un état succinct des provisions, des munitions, des armes, & des effets militaires qu'ils ont abandonnés. Un procès-verbal exact vous en présentera le détail incessamment, & s'augmentera tous les jours des pro-

duits d'une dérouté, qui n'auroit pas été plus grande, après la plus complete des victoires. „

„ Je n'ai pas eu besoin des troupes qui me joignoient successivement ; je n'avois encore que douze bataillons, devant lesquels quinze mille hommes effectifs ont disparu comme un souffle. „

„ J'ai lieu de penser, qu'une partie de ces troupes qui s'est enfoncée dans les Bauges, y est encore, & j'espere qu'il ne lui sera pas aisé d'en sortir. „

„ Je suis convenu hier au soir, avec M. Rossy, que j'ai laissé à Montmelian, qu'il se porteroit à Miolans en Fréterive, avec le corps de huit mille hommes qu'il commande, & que de-là il pousseroit ses postes jusqu'à l'Hôpital & Conflans, débouché des Bauges dans la Tarantaise. „

„ Je suis ici avec sept mille hommes, dont une partie occupe les villages de l'entrée des Bauges, & je pousse aujourd'hui mon avant-garde, commandée par M. Cazabiunea, dans l'intérieur de ces montagnes. Je me conduirai en conséquence des découvertes que nous ferons. J'ai rassemblé entre les Marches & Montmelian, pour servir à renforcer ma droite ou ma gauche, suivant le besoin, les neuf bataillons de grenadiers du Gard, de l'Isère, de la Drôme & de l'Ardèche, qui m'arrivent successivement ; & je vais envoyer des détachemens prendre possession d'Aix, d'Annecy, de Rumilly, de Carrouge, & de Thonon. J'espere que, dans huit jours, tout le pays sera sous la domination Françoisse, depuis Geneve jusqu'au Mont-Cénis. Si M. d'Anselme est aussi heureux que moi, les états du roi de Sardaigne seront bientôt réduits au Piémont & à la Sardaigne. „

„ La marche de mon armée est un triomphe. Le peuple des campagnes, celui des villes accourent au-devant de nous. La cocarde tricolore est arborée partout ; les applaudissemens, les cris de joie accompagnent tous nos pas. Une députation de Chambéry m'est venue trouver avant-hier au château de Marches. Hier matin, j'en suis parti avec cent chevaux, huit

compagnies de grenadiers , & quatre pieces de canon pour me rendre dans cette ville ; la municipalité m'at-
tendoit à la porte , en habits de cérémonie , pour
m'en remettre les clefs. Le chef de la municipalité
m'a exprimé les sentimens de respect & d'attachement
du peuple de Savoie. Je me suis rendu à la maison
commune , j'y ai reçu les hommages que les citoyens
s'empressoient de rendre à la nation , & toute la troupe
a été invitée à un grand festin qui lui étoit préparé.
Je ne peux donner trop d'éloges à la conduite des sol-
dats & des volontaires. Elle n'auroit pas été plus ré-
gulière & plus cordiale dans leur propre pays. „

„ Vous sentez bien que les Piémontois , avant de
se retirer , ont épuisé toutes les caisses. Cependant il
restera quelques sommes à notre disposition , & j'ai
donné ordre aux percepteurs des deniers royaux , de
continuer , pour le compte de la nation , les diverses
perceptions , jusqu'à ce qu'il en ait été autrement or-
donné. „

„ J'ai cru devoir à la conduite franche & loyale
des magistrats & des citoyens de Chambéry , de leur
laisser , à la maison commune , un poste de leur garde
bourgeoise. „

„ Ils ont été fort sensibles à cette marque de con-
fiance. „

„ Aujourd'hui , l'arbre de la liberté sera planté en
grande cérémonie sur la place principale de la ville. „

„ Il me paroît que tous les esprits sont disposés à
une révolution semblable à la nôtre. J'ai déjà entendu
parler de proposer à la France un 84^{me}. département ,
ou au moins une république sous sa protection. Il est
à desirer que je connoisse le vœu du gouvernement ,
car je crois que je serai à portée d'influer sur les partis
que l'on prendra. Quoi qu'il arrive , monsieur , voilà
votre objet rempli ; cet événement est très-important
pour Geneve & pour la Suisse. Nous la touchons au-
jourd'hui de toutes parts. „

„ J'ai demandé la liberté de quelques prisonniers ,
détenus pour des propos en faveur de la révolution

françoise. J'en ai fait délivrer quelques autres qui n'étoient accusés que de contrebande. J'ai dit d'ailleurs, que la nation laissoit libre cours aux loix du pays, jusqu'à ce que la nation Savoisiennne les eût librement changées. Je vous prie de me mander si je dois tenir un autre langage. Jusques-là je n'interromprai point le cours des loix ordinaires, ni les fonctions des magistrats. „

„ Peut-être faudroit-il, pour remplacer l'autorité administrative de l'ancien gouvernement, tant qu'il ne sera point changé, nommer un gouverneur-général de cette province. Je ne peux y exercer que l'autorité militaire, & c'est user du droit de conquête. Je laisse cet examen à votre sagesse. „

„ Je desre, monsieur, que ma conduite ait l'approbation de l'assemblée-nationale & la vôtre. „

„ Il faudra bientôt vous occuper du nombre de troupes que vous voudrez faire hiverner dans ce pays-ci. La campagne doit y être terminée le 15 du mois prochain. „

„ Le général de l'armée du Midi.

Signé, A. P. Montesquiou. „

Etat succinct & par apperçu des objets pris sur l'ennemi, savoir :

1000 fusils environ.

Un assez grand nombre d'effets de campemens, tentes, marmites &c.

5000 quintaux de foin.

3000 sacs de bled de 130 livres.

100,000 cartouches à balle.

Une grande quantité de poudre qu'on n'a pu encore constater.

7 à 800 gibernes, bretelles de fusils, baudriers &c, des bonnets de grenadiers, & des chapeaux sans nombre.

Du sel pour la consommation de tous les habitans du duché de Savoie pendant neuf mois.

30,000 liv. environ dans le trésor public.

120 à 130 mille liv. qui résulteront, au premier Octobre, de la recette des gabelles.

Il n'a pu être dressé encore aucun inventaire, & il arrive à chaque instant, de tous les postes occupés par l'ennemi des avis qu'on y trouve des effets qu'on ira successivement reconnoître & inventorier.

Une treve a été proposée entre l'armée du duc de Brunswick & celle de Dumourier, &

acceptée de part & d'autre. Il s'en est suivi une négociation, dont le ministre des affaires étrangères a rendu compte dans la séance du 1 de ce mois. M. Dumourier a envoyé un Mémoire au roi de Prusse, où après avoir déclaré que, l'abolition de la royauté ayant été décrétée, il falloit nécessairement reconnoître la république de France, ou la combattre; ce général accuse la cour de Vienne d'être la cause de la déchéance de Louis XVI, la traite de *cour perfide*, & engage le roi de Prusse à se détacher de l'Autriche. Le duc de Brunswick a répondu à ce Mémoire par la Déclaration suivante, adressée à la nation Francoise, & datée au quartier-général de Hans, le 28 Septembre.

„ Lorsque LL. MM. l'empereur & le roi de Prusse, en me confiant le commandement des armées que les deux souverains alliés ont fait marcher en France, me rendirent l'organe de leurs intentions déposées dans les deux Déclarations du 25 & 27 Juillet 1792, LL. MM. étoient bien éloignées de supposer la possibilité des scènes d'horreur qui ont précédé & amené l'emprisonnement de LL. MM. le roi & la reine de France, & de la famille royale. „

„ De pareils attentats, dont l'histoire des nations les moins policées n'offre presque point d'exemple, n'étoient cependant pas le dernier terme que l'audace de quelques factieux parvenus à rendre le peuple de Paris l'aveugle instrument de leur volonté, avoit prescrit à sa coupable ambition. La suppression du roi de toutes les fonctions qui lui étoient réservées, par cette même constitution qu'on a si long-tems prônée comme le vœu de la nation entière, a été le dernier crime de l'assemblée-na-

tionale, qui a attiré sur la France les deux terribles fléaux de la guerre & de l'anarchie. „

„ Il ne restoit plus qu'un pas à faire pour les perpétuer : & l'esprit de vertige, funeste avant-coureur de la chute des empires, vient d'y précipiter ceux qui se qualifient du titre d'envoyés par la nation, pour assurer ses droits & son bonheur sur des bases plus solides. „

„ Le premier décret que leur assemblée a porté, a été l'abolition de la royauté en France, & l'acclamation non motivée d'un petit nombre d'individus, dont plusieurs même sont des étrangers, s'est arrogé le droit de balancer l'opinion de quatorze générations qui ont rempli les quatorze siècles d'existence de la monarchie Française. „

„ Cette démarche, dont les seuls ennemis de la France devroient se réjouir, s'ils pouvoient supposer qu'elle eût un effet durable, est directement opposée à la ferme résolution que LL. MM. l'empereur & le roi de Prusse ont prise, & dont ces deux souverains alliés ne se départiront jamais, de rendre à S. M. T. C. sa liberté, sa sûreté & la dignité royale, ou de tirer une juste & éclatante vengeance de ceux qui oseroient y attenter plus long-tems. „

„ A ces causes, le soussigné déclare à toute la nation Française en général, & à chaque individu en particulier, que LL. MM. l'empereur & le roi de Prusse, invariablement attachés au principe de ne point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France, persistent également à exiger que S. M. T. C. ainsi que toute la famille royale soient immédiatement remises en liberté, par ceux qui se permettent de les tenir emprisonnés. „

„ LL. MM. insistent de même que la dignité royale, en France soit rétablie sans délai, dans la personne de Louis XVI & de ses successeurs, & qu'il soit pourvu à ce que cette dignité se trouve désormais à l'abri des avanies auxquelles elle a

été maintenant exposée; si la nation Française n'a tout à fait perdu de vue ses vrais intérêts & si, libre dans ses résolutions, elle desiré de faire cesser promptement les calamités d'une guerre qui expose tant de provinces à tous les maux qui marchent à la suite des armées, elle ne tardera pas un instant à déclarer son opinion en faveur des demandes péremptoires que je lui adresse au nom de LL. MM. l'empereur & le roi de Prusse, & qui, en cas de refus, attireront immanquablement sur ce royaume, naguere si florissant, de nouveaux & plus terribles malheurs. „

„ Le parti que la nation Française va prendre à la suite de cette déclaration, ou étendra & perpétuera les funestes effets d'une guerre malheureuse, en ôtant par la suppression de la royauté, le moyen de rétablir & d'entretenir les anciens rapports entre la France & les souverains de l'Europe, ou pourra ouvrir la voie à des négociations pour le rétablissement de la paix, de l'ordre & de la tranquillité, que ceux qui se qualifient du titre de dépositaires de la volonté de la nation Française, sont les plus intéressés à rendre aussi prompt qu'il est nécessaire à ce royaume. „

L'aide-de-camp général du roi de Prusse M. Manstein, qui avoit été chargé d'écrire au général Dumourier en lui adressant cette Déclaration, en a reçu la réponse suivante, datée de Ste-Menehould, le 28 Septembre.

„ *Je suis affligé de recevoir pour unique réponse une déclaration qui ne peut qu'irriter un peuple libre. Dès ce moment, toute trêve doit cesser entre les deux armées, & nous ne devons plus penser qu'à combattre, puisque nous n'avons plus de bases pour négocier : je ferai avertir demain tous mes avant-postes de la cessation de la trêve; faites-en autant de votre côté.* „

„ *Je regrette votre amitié; je plains deux braves*

nations soumises au caprice de quelques personnes ; mais vous trouverez les François dignes de la liberté qu'ils ont conquise , & prêts à faire repentir ceux qui veulent la leur arracher. Je vais faire passer l'écrit du duc de Brunswick à la convention nationale. Je vais le faire lire dans mon camp , & partout il sera reçu avec le même sentiment d'indignation : ce n'est pas ainsi qu'on traite avec une grande nation libre , & qu'on dicte des loix à un peuple souverain. „

M. Manstein a envoyé le 29 au général Dumourier , une lettre conçue en ces termes.

„ La lettre que je viens de recevoir de votre part par le lieutenant Qualtini , me surprend ; il me paroît que vous n'avez pas voulu entrer , mon général , dans le sens de la Déclaration , ni saisir le véritable esprit qui l'a dictée , & que vous préludez sur le parti que la nation pourroit prendre sur ce qui en fait l'objet principal. Je regretterois infiniment que , faute de nous être parlé , l'on précipitât des démarches que l'on pourroit peut-être éviter , si nous pouvions nous revoir encore une fois. Cette réflexion & l'amour de l'humanité me prescrivent le devoir de vous proposer un entretien pour demain vers midi aux avant-postes de nos deux armées ; la nôtre ne fera pas la première à rompre la trêve. „

„ J'attends votre réponse , & quelque soit l'effet de notre entrevue , j'en tirerai toujours l'avantage de vous réitérer de bouche les assurances de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être &c. „

Le général Dumourier a répondu le même jour à M. Manstein par une longue lettre dont voici la substance.

„ *Il m'est impossible , monsieur , de continuer ni trêve , ni négociation , si on prend pour base le manifeste du duc de Brunswick ; je l'ai envoyé hier*

par un courier extraordinaire à la convention nationale. L'armée de Kellermann & la mienne le connoissent déjà, & je ne peux à présent qu'attendre les ordres de mon souverain ; il me devient impossible d'avoir la satisfaction de vous voir , tant que cette piece subsistera. Ce que j'ai écrit est un mémoire particulier , ce qu'a écrit le duc de Brunswick est un manifeste. Ce manifeste porte avec lui la menace & la guerre ; ainsi il a rompu tout le fil de la négociation. Il n'entre nullement dans le sens de tout ce qui a été dit entre nous depuis quatre jours , il le détruit même complètement , il est même contradictoire avec la conversation dont M. le duc de Brunswick a honoré l'adjudant général Thevenot. „

Une lettre du général Custine datée de Spire , le 30 Septembre , & adressée au ministre de la guerre , a instruit la Convention qu'il venoit de se rendre maître de cette ville. Voici comme il raconte cet événement , en attendant qu'on puisse juger de l'exacritude des détails.

„ M'étant mis en marche le 29 à huit heures du soir , il étoit deux heures après-midi lorsque je suis arrivé au débouché des chemins qui conduisent à Worms & à Manheim ; j'ai trouvé les Autrichiens en bataille , la droite appuyée à un escarpement qui se trouve au-dessus de la porte qui mene à Worms , un ravin devant eux à la gauche prolongée vers des jardins entourés de fortes hayes. Je n'ai pas hésité un instant de les attaquer dans cette position , en dirigeant sur leur ligne un grand feu d'artillerie qui protégeoit la formation de ma ligne ; je dirigeois en même tems sur leur droite quatre bataillons destinés à s'emparer d'une hauteur qui la dominoit & la débordoit ; ils se sont fort vite décidés à la retraite dans l'intérieur des murs de la ville ; ayant essayé un instant d'en forcer les

portes à coup de canon, j'ai préféré, vu l'ardeur qui animoit nos troupes, à les forcer à coups de haches; ayant proposé ce moyen il a été accueilli avec transport. Une première porte a été détruite, puis celle de la seconde enceinte; les Autrichiens repoussés de toute part, se sont emparés des maisons qu'ils avoient crenellées; & quand les troupes que je commande ont été engagées dans les rues de Spire, les ennemis ont commencé sur elles un feu effroyable; mais la précaution que j'avois prise, de mettre à la tête des colonnes des obusiers & des pièces de huit, m'a laissé la possibilité de rallier mes troupes un peu étonnées dans le premier moment; bientôt les Autrichiens ne pensèrent plus qu'à se retirer. „

„ Je me suis décidé à poursuivre les ennemis dans leur retraite; les ayant aculés au Rhin, ils ont mis bas les armes: ils étoient dans Spire au nombre de plus de 4 mille; des drapeaux, des étendards, des canons, des obusiers, & plus de 3 mille prisonniers ont été faits dans cette journée. Les Autrichiens ont perdu un grand nombre d'hommes. Les magasins qui se trouvent ici sont immenses: je n'en puis encore donner le détail. „

Toutes nos feuilles ne parlent depuis quelques jours que de victoires remportées sur l'ennemi; elles annoncent que les Prussiens sont en pleine retraite, qu'ils sont cernés de tous côtés; que les Hessois ont été battus, qu'on leur a tué beaucoup de monde, fait beaucoup de prisonniers &c. Les feuilles non-démocrates étant supprimées, les auteurs & les imprimeurs massacrés ou en fuite, on comprend aisément que les événemens ne sont plus présentés d'une manière impartiale & qui mérite une pleine confiance. Quoi qu'il en soit, le salut de la France paroît encore éloigné, & le ré-

sultat de tant d'événemens, de tant d'opéra-
 tions politiques & militaires, est jusqu'ici un
 problème. » Il semble (dit un auteur que j'ai
 » sous les yeux & dont l'ouvrage est annoncé
 » dans ce Journal, p. 247) il semble que Dieu
 » médite quelque projet de vengeance contre
 » la France. *Miscuit in medio ejus spiritum* Isai. 19.
 » *vertiginis*. L'esprit de vertige est dans son
 » sein ; & ceux qui ont fui, n'ont pas trouvé
 » l'esprit de sagesse (Voyez le 19 ch. d'Isaïe,
 » v. 11 jusqu'au 16). Une ame vigoureuse &
 » fiere s'indigne des éloges enflés que des écri-
 » vains affectent de prodiguer à Louis XVI.
 » Qu'ils se contentent de le plaindre. Ils in-
 » voquent sans cesse le Dieu de Clovis, de
 » Charlemagne, de Louis IX. Cela est très-
 » bon pour une déclamation de college, &
 » pour remplir dix gazettes. Mais ce Dieu étoit-
 » il celui de Louis XV ? Est-il celui d'un roi
 » constitutionnel ? Est-il celui du vice, de la
 » perfidie, du brigandage, de l'apostasie ? Les
 » émigrés, qui se portent pour les vengeurs
 » d'une Religion sainte, donnent-ils de grands
 » signes de piété & de régularité ? Le Dieu
 » d'Abraham, d'Isaac & de Jacob a-t-il sauvé
 » Jérusalem & la Judée sous Sédecias, issu du
 » saint roi David, quoique Sédecias ne fût
 » pas un prince méchant ? A-t-il soustrait la
 » république des Juifs, descendans d'Abra-
 » ham, aux fureurs des factieux qui la dé-
 » chiroient, & à l'épée des Romains qui ne
 » laisserent pas pierre sur pierre dans la ca-
 » pitale ? *Judicia tua abyssus multa*. L'em-
 » pire des Césars est détruit : la couronne de

Observa-
 tions ana-
 logues,
 15 Août.
 P. 569.

Psal. 35.

» Constantin a passé à Mahomet ; celle des
» Stuart aux Brunswick ; celle de Clovis à
» Pepin ; celle de Charlemagne à Hugues Ca-
» pet : & Jesus-Christ reste. Peuple François
» aujourd'hui plus que jamais peuple d'escla-
» ves ! la liberté prendra sur vous , si la cré-
» pissure peut tenir sur un mur pourri. Vous
» exilez vos bons prêtres , pour que de cha-
» ritables intercessions n'arrêtent pas le bras
» vengeur. Une partie de vos braves ont été
» chercher au dehors de l'énergie & de l'hu-
» manité. Je crains qu'ils n'y trouvent que de
» la politique , peu d'affection , & beaucoup
» d'égoïsme. Ne pouvoit-on pas mieux faire
» à moindres fraix ? Hélas ! comme les Fran-
» çois ne péchent pas par trop de modestie ,
» ils ont pu s'imaginer que les souverains étran-
» gers , épris d'amour pour eux , iront sacri-
» fier hommes , repos & argent , uniquement
» pour avoir la gloire de les servir. Cela est
» dans le genre des possibles. Mais comme à
» commencer à l'Orient par les rois d'Assirie ,
» à continuer au midi par les Califes & les
» Romains , en parcourant tout le globe pour
» finir par le plus récent des royaumes de
» l'Europe , je ne vois nulle part cet héroïs-
» me : la chose n'est pas dans la classe des
» vraisemblables. Il faut de puissantes raisons
» contre une expérience de cinq mille ans.
» Cependant le projet est vraiment beau &
» grand ; il auroit pu naître dans la tête de
» Catherine. Une preuve qu'il n'y a pas été
» fortement dessiné , c'est qu'il n'est pas exé-
» cuté... Mais quoi qu'il arrive , les Croates ,

» les Pandours & les Talpaches ne feront ja-
» mais autant de mal à la France, que les
» arabes des assemblées-nationales. »

Ce n'est pas une des moindres singularités de la révolution de voir siéger parmi ceux qui dans un instant anéantirent un trône respecté depuis seize siècles, un homme que non pas les préjugés, mais les liens les plus saints, les plus multipliés auroient du engager à le soutenir, Louis - Philippe - Joseph Egalité ; mais son individu fait disparaître ce qu'il y a d'étonnant dans ses procédés : lorsqu'il fut question de lui dans le corps électoral, comme l'un des candidats pour représenter Paris à la convention-nationale, plusieurs citoyens, du nombre même des plus ardens partisans de la démocratie, firent éclater leur indignation : on témoigna publiquement combien l'on méprisoit M. Egalité, combien on le jugeoit indigne du choix, auquel il aspirait. L'on connoît la fougue Jacobine de M. Merlin. Ce fut cependant M. Merlin, qui fit parvenir aux électeurs de la capitale le billet suivant immédiatement rendu public : » Aujourd'hui, quel-
» ques électeurs ont donné leur voix au ci-
» devant prince François d'Orléans. Ce n'est
» pas la moralité du candidat, qui les a dé-
» terminés, encore moins ses talens. Quoi
» donc ? Le nom d'Egalité, qu'il vient de
» prendre ? Mais c'est une insulte au peuple,
» qui ne doit jamais se fier aux grands d'au-
» trefois. (Signé) Merlin, député ». Quoique cette vive sortie n'ait pas trouvé de contradicteurs, M. Egalité n'en a pas moins été nom-

mé; & sa haine personnelle contre Louis XVI le porte non-seulement à concourir à toutes les résolutions oppressives pour ce roi infortuné, mais aussi à dépouiller la Maison, dont M. Egalité a déjà abjuré le nom, de la succession de ses ancêtres. C'est ainsi qu'il a vu décréter ces jours derniers, que » la Convention » ne reconnoît plus ni princes françois ni » appanages; que le comité des finances fera » un rapport sur les créanciers qui peuvent » avoir des titres sur les appanages abolis & » sur la somme de 500 mille livres accordées » à Louis XVI, quand il a été renfermé au » Temple. »

L'union est fort éloignée encore de regner dans Paris. Ce ne sont point les adhérens du parti monarchique qui sont schisme avec ceux du parti républicain : ce sont les soi-disant républicains eux-mêmes qui s'entre-haïssent, se déchirent, se détestent réciproquement plus qu'ils ne sont les amis du malheureux Louis XVI. Le corps municipal, la commune provisoire, les sections, le corps électoral de la capitale, tous ces corps de nouvelle institution sont en ce moment comme des ennemis en présence, plus près de s'attaquer les uns les autres que de se soutenir mutuellement. Il y a deux partis très-prononcés : à la tête de l'un est le fameux Robertspierre : l'autre est composé de ce qu'il y a eu de plus ardens zélateurs du système républicain dans la dernière assemblée-nationale, les Vergniaud, les Brissot, les Condorcet, les La Source &c. Ces derniers, persuadés qu'ils n'ont plus besoin
de

de ce qu'on nomme *le peuple* pour établir ce système, voudroient que, le trône renversé, tout rentrât dans l'ordre; que l'autorité publique fût respectée; que les jugemens populaires, les massacres cessassent : Robertspierre, au contraire, soutenu de l'ex-capucin Chabot & de quelques autres de cette espece, ne prêche que l'*égalité* la plus complete, le nivellement des fortunes, la loi agraire &c. L'incendiaire Marat lui prête la main; & dans ses écrits, dictés par la rage la plus atroce, il ne cesse de recommander le meurtre, même de ceux de son parti, qui veulent que les personnes & les propriétés soient désormais sacrées & à l'abri de la tyrannie populaire. Les étincelles de discorde, qui éclatent dans la convention nationale, ont suffisamment indiqué les deux partis : jusqu'ici celui qui desiré que l'anarchie cede au gouvernement démocratique, a paru prévaloir; mais ni la situation des esprits, ni la nature des choses ne lui promettent une victoire durable. Les idées exagérées, répandues pour atteindre un but, ne se rétrécissent pas à volonté, lorsque ce but est rempli : elles vont toujours en croissant, jusqu'à ce que l'exagération même les brise en éclats, & qu'il n'en reste plus que la triste mémoire.

Malgré que toutes les feuilles de Paris & des autres villes de la France soient absolument dévouées à toutes les spéculations démocratiques, on y trouve encore de tems en tems quelques réclamations, pleines d'énergie & de raison contre une entière subversion de l'or-

* Voyez
DRUSUS,
GRAC-
CHUS, MO-
RUS dans
le *Dict. Hist.*

dre. Telle est la lettre suivante contre la loi agraire *, & l'égalité des possessions, tout aussi chimérique & impossible que celle des conditions : lettre insérée dans le journal intitulé *Le Patriote François*.

„ Des commissaires, se disant envoyés par le pouvoir exécutif & par la commune de Paris, ont distribué une déclaration des droits, portant que la nation ne reconnoît que les propriétés industrielles, & assure la garantie de ce qu'on appelle faussement propriétés territoriales jusqu'au moment où elle aura établi des loix sur cet objet. On ne fait ce qui frappe davantage de cette insolente démarche, ou de l'audace de quelques individus qui, sans mission quelconque du souverain, osent parler en son nom, ou de l'absurdité des projets que cette étrange déclaration paroît annoncer, ou du danger des troubles qu'elle pourroit exciter. Il est important de prémunir contre ces pernicieuses maximes, dictées par une profonde ignorance, ou par la plus maligne malveillance, les citoyens dont elles pourroient égarer la bonne-foi. „

„ Ces individus, qui osent s'élever au-dessus du souverain, nous déclarent qu'ils ne reconnoissent que la propriété industrielle, & que la nation s'est trompée, ainsi que toutes les autres, quand elle a reconnu & garanti une propriété territoriale. C'est nous dire positivement, qu'embrassant les songes de quelques rêveurs, ils veulent dégrader les hommes en les abaissant à l'état des brutes, & rendre la terre commune entre eux. „

„ Ces prétendus souverains qui nous annoncent des loix toutes nouvelles, veulent bien nous accorder la propriété industrielle; mais la propriété territoriale n'est-elle pas également fondée sur notre industrie? Quoi! un arbre que j'aurai arraché pour en faire un pieu, une fleche ou un bâton, m'appartiendra, parce qu'il ne tient plus à la terre, &

celui que j'aurai tiré d'un lieu, que j'aurai déraciné avec soin, & replanté dans un autre lieu, que j'aurai façonné, taillé, formé par mon industrie, ne m'appartiendra pas, parce qu'il tient à la terre? Quoi! la cabane ou la maison que j'ai construite, & le terrain qu'elle couvre ne sont pas à moi, parce que les pieux & les pierres qui la soutiennent, touchent à la terre? Toutes ces choses sont à moi dans l'état animal, si je peux les défendre: elles sont également à moi dans l'état social, & plus sûrement, en vertu de la garantie réciproque de cette espèce de propriété. „

„ Mais à quel bien peuvent tendre ces audacieux novateurs, en partant d'un pareil principe? Veu-
lent-ils un partage de tout le territoire de la France en portions égales, dont chacune seroit donnée à chaque chef de famille? Alors chacun de ces chefs auroit la propriété de sa portion; elle lui seroit garantie par tous les autres, & il y auroit une propriété territoriale toute pareille à celle qui existe aujourd'hui. Ainsi, nos prétendus législateurs n'auroient avancé un faux principe que pour troubler l'ordre actuel en violant la propriété territoriale établie, & en recréer une du même genre. „

„ Examinons maintenant ce que peut être le partage que ces novateurs semblent projeter. Il est facile à une colonie qui prend possession d'un territoire déterminé, de le répartir aux chefs de famille en portions à peu-près égales. Il est possible qu'un législateur qui donne des loix nouvelles à un petit peuple, institue cette répartition en même-tems que ses loix: Lycurgue l'a fait en Laconie. Quelques philosophes grecs, & entre autres Platon, grand philosophe en morale, poète & rêveur en politique, adopterent ce partage égal des propriétés territoriales, & voulurent en faire une règle absolue. L'exécution en est mal-aisée, même dans un premier établissement, à raison de l'inégalité du sol & de la situation plus ou moins favorable au

commerce. Elle seroit très-difficile chez une grande nation établie depuis long-tems, & soit qu'elle eût lieu une fois chez un grand ou un petit peuple, il seroit absurde de croire qu'elle pût subsister. Il est évident qu'en assignant à chaque famille une portion limitée du territoire national, il faudroit limiter le nombre des familles, & celui des enfans dans chaque famille; car, dans le cours de quelques années, la mortalité réduira plus d'une famille à son chef; & il sera riche : plusieurs autres familles s'accroîtront par la fécondité du pere & de la mere, & elles seront pauvres. Un sol abondant deviendra stérile; les variations du cours du commerce augmenteront la valeur des productions d'un terrain, & la diminueront dans un autre. Alors l'égalité prétendue des biens s'évanouira. On ne pourroit la conserver qu'en faisant un nouveau partage à la mort ou à la naissance de chaque citoyen, ou à chaque changement dans la valeur & la fertilité du sol; ce qui est évidemment absurde. Lycurgue, en instituant la répartition égale des terres en même-tems que ses loix, fut déterminé par des circonstances locales & des vues particulières. Le peuple Laconien étoit peu nombreux, presque isolé, avoit très-peu de commerce; son territoire étoit plus que suffisant pour le nourrir. L'objet du législateur fut de l'entretenir dans cette abnégation du commerce, des arts, des sciences, des richesses & des commodités de la vie. Sa répartition du territoire en portions égales n'eut lieu que dans l'origine : elle ne subsista point, parce qu'il étoit impossible de la conserver. Il y auroit de la démence à vouloir traiter une nation nombreuse, agricole, commerçante & riche, comme le petit peuple de Laconie. Le calcul en a été fait : le territoire de la France ne suffiroit pas seul à la subsistance de ses habitans; ils y suppléent par le commerce & par leur industrie; & ces deux sources de richesses & de forces publiques, augmentées par la liberté,

vont accroître la population. Un partage égal des terres les obstrueroit, & feroit la ruine totale de la nation françoise. „

„ Il n'y auroit donc que la plus profonde ignorance en politique, en histoire, en commerce, en législation, ou un vil asservissement à des passions honteuses; un abandon criminel de la cause publique, un exécrationnable dessein d'exciter le trouble, les haines, les discordes civiles, & de servir le despotisme en violant une propriété légitime, qui pût faire proposer le partage du territoire de France en portions égales. Une répartition trop inégale des richesses est dangereuse : une trop grande division ne l'est pas moins, parce qu'elle ôte à la culture des terres & des arts les avances sans lesquelles ils languissent & meurent. Il faut sans doute obvier à la répartition trop disproportionnée des biens de toute nature, mais sans violence & sans injustice, par des loix sages, qui, loin d'entraver l'industrie du cultivateur & de l'artisan, loin de mettre des bornes à leurs fortunes, tendent au contraire à les accroître, & en même-tems à les diviser par des voies douces & naturelles, en favorisant les mariages & l'entretien des enfans. En fixant un *maximum* à l'acquisition des terres, en prohibant les donations, les legs, les substitutions, les partages inégaux, & autres moyens d'accumuler les biens, soit industriels, soit territoriaux, sur un petit nombre de têtes. Ces dispositions dérivent du système de la nature, contre lequel les passions fougueuses d'un égoïste, ou les idées étroites d'un écolier enthousiasmé d'une rêverie platonique, ou d'une institution locale d'un homme de génie viendront toujours se briser comme les flots de la mer contre un banc de rocher. „

Les travaux du camp vont très-lentement. Les ouvriers éclatent en murmures & en menaces; ils soutiennent qu'ils font la nation,

& que personne n'est fait pour leur donner aujourd'hui des loix. On ne peut jusqu'ici prévoir quelles seront les suites de leur mécontentement. Ils viennent de demander que la Convention supprime le décret par lequel il a été retranché 5 sols de la paie des ouvriers forts, & 15 sols de la paie des ouvriers foibles. En attendant, on prend tous les jours de nouvelles mesures de rigueur contre le roi. Le conseil-général de la commune a publié le 29 du mois dernier un arrêté pour s'assurer de la famille royale dans le Temple. En voici les termes.

„ Le conseil-général arrête que Louis le dernier sera transféré à l'instant dans la grosse tour ; que les officiers municipaux, étant seuls responsables, auront seuls les clefs de son appartement, & que les citoyens de la garde nationale n'y pourront entrer sans leur réquisition expresse. Six commissaires sont nommés pour faire exécuter à l'instant ledit arrêté, & donner les ordres nécessaires pour que les travaux de clôture soient terminés promptement. Lesdits commissaires sont autorisés à ôter au ci-devant roi, plumes, encre, papier, crayon, toutes les armes offensives & défensives, enfin à prendre toutes les mesures qu'ils croiront nécessaires. Ils feront de suite, conjointement avec les commissaires du Temple, retirer les quatre factionnaires qui sont dans son appartement. „

La Convention a décrété que les sceaux seront brisés en place publique avant d'être portés à la monnoie, ainsi que le sceptre, la couronne, & tout ce qui ser voit à la majesté du roi.

La Convention avoit porté à la place de mi-

*Nunc reges
intelligite.
Servite Do-
mino in ti-
more. Ne
quando iras-
catur Do-
minus. Psal.*

nistre de la justice, M. François de Neufchâteau. Il vient d'envoyer sa démission, alléguant que sa santé ne lui permettoit pas de se livrer à des fonctions aussi pénibles. L'assemblée va s'occuper de lui donner un successeur.

On apprend de Lille, qu'après la sommation faite à cette ville, le commandant fit dresser à l'instant une potence destinée à quiconque parleroit de se rendre ; il fut fait en même tems défense aux femmes de sortir de chez elles, & ordre à chacun d'avoir de l'eau devant sa porte pour arrêter les progrès de l'incendie dont on étoit menacé.

Tous les bons citoyens gémissent de la perte qu'ils ont faite de leurs évêques, de leurs pasteurs & de leurs prêtres catholiques ; les uns arrachés des prisons & égorgés, les autres proscrits & exilés, tous souffrant la persécution la plus inouïe pour la défense de la Religion de nos peres. „ Rien de plus étonnant que „ cette persécution (dit l'auteur que nous „ avons déjà cité), non de la part des au- „ teurs ; on s'y attendoit : il n'étoit pas séant „ qu'un genre de crimes leur échappât ; mais „ dans les victimes qu'elle frappe. Ce sont des „ évêques nés pour la plupart dans la grandeur „ & l'abondance, & qui ont passé une bonne „ partie de leur vie, embrassant tout-à-coup „ la croix, renonçant à tout pour la porter, „ & rendant à la foi qu'ils ont prêchée, un „ glorieux témoignage, par la perte de leurs „ biens, de leur repos, de leur patrie, & „ de leur vie même, dont ils sont prêts à faire

* 1 Nov.
1789, p.
391.

le sacrifice, à l'exemple des Saints dont ils occupent les sieges. Quel courage héroïque dans ces milliers de pasteurs du second ordre, que Dieu châtie pour quelques momens d'une ambition déplacée *, & qui sou-mis aux rigueurs de sa providence, préfèrent la misère, les outrages, l'exil, les tourmens & la mort, à une honteuse apostasie ! C'est par le feu de ces horribles tribulations, que Jesus-Christ sépare l'or de la chiasse constitutionnelle, & qu'il fera sortir du creuset son Eglise gallicane brillante d'un nouvel éclat. La Religion ne peut périr avec de si intrépides défenseurs, & les intrus rentreront dans la fange qui les a vu naître. »

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 3 Octobre*). M. le baron de Jacobi, ministre du roi de Prusse, est arrivé de Vienne en cette résidence, & a continué sa route pour se rendre à Londres. M. de Lestevenon de Berkenrode, qui résidoit depuis fort long tems en France, en qualité d'ambassadeur de L. H. P. auprès de S. M. très-chrétienne, est revenu de Paris ; il a eu une conférence avec le président de l'assemblée des Etats-Généraux.

M. le comte Louis de Stahremberg, de retour depuis peu du voyage qu'il a fait en Angleterre, pour y notifier l'élection & le couronnement de S. M. I., a présenté à L. H. P. ses lettres de créance en qualité d'envoyé-extraordinaire & ministre-plénipotentiaire de l'Empereur. Ce ministre a remis le 25 de ce

mois une note-verbale, par laquelle il a demandé „ que, vu le danger imminent, qui
„ menace les jours de L. M. très-chrétiennes
„ & de leur famille royale, & la crainte trop
„ fondée, que les atrocités que les factieux
„ en France se permettent contre ces augustes
„ personnes, n'auront d'autre borne que
„ le comble du crime, L. H. P. voulussent
„ bien déclarer qu'en cas qu'un horrible attentat
„ pût avoir lieu, elles ne permettront
„ aucun séjour & ne donneront aucune protection
„ ni aucun asile à toute personne,
„ qui y auroit pu prendre part d'une façon
„ quelconque „. Les Etats-Généraux ont dé-
féré à cette prière, en déclarant par une résolution,
prise le même jour, „ qu'il ne seroit
„ accordé aucun asile, ni dans le district
„ de la généralité, ni dans les colonies de la
„ république aux Indes-Orientales & Occidentales,
„ à ceux qui pourroient s'être rendus
„ coupables du comble du crime à l'égard de
„ L. M. très-chrétiennes & de leur famille
„ royale „. L. H. P. ont donné en conséquence
les ordres nécessaires à leurs officiers dans le
district de la généralité ; & elles ont chargé
les directions respectives des différentes colonies
de la république, de faire passer leurs ordres
dans ces établissemens : elles ont adressé en
même-tems des lettres-circulaires aux Etats
des différentes provinces, qui composent l'union,
„ pour les prier de prendre des mesures
„ semblables, afin que, dans toute l'étendue
„ de la république, il ne soit accordé aucun
„ asile à ceux qui pourroient avoir commis un

„ crime aussi détestable , ou y avoir eu la „ moindre part „. — Le gouvernement Anglois ne s'est pas refusé à adopter des dispositions semblables ; & Milord Auckland y a communiqué à L. H. P. , par ordre exprès de sa cour , qu'à la suite d'une conférence , qui s'est tenue entre Milord Grenville & les ministres de l'empereur & le roi des Deux-Siciles , ces ministres ont remis une note , conçue à peu près dans les mêmes termes que celle de M. le comte de Stahremberg , & à laquelle il a été fait une réponse semblable à celle des Etats-Généraux.

On apprend que M. de la Fayette & les 3 autres prisonniers d'état ses compagnons , qui sont arrivés depuis le 17 du mois dernier à Wesel , & qui ont été conduits le même jour à la citadelle , sont étroitement gardés dans des chambres séparées. Les gardes sont relevées toutes les deux heures , & de 4 en 4 heures un officier doit aller s'assurer qu'ils sont dans leur appartement , dont on a fait griller les fenêtres , & jusqu'aux tuyaux des cheminées. Aucune des personnes destinées à les approcher ne doit savoir la langue Française , leur parler , ni leur répondre. Défense de leur donner des plumes , de l'encre , du papier ni des livres. Tels sont les premiers ordres , mais on assure qu'ils vont être incessamment changés & adoucis.

Le hasard a fait tomber entre les mains d'un homme , ami de l'ordre & sur-tout de l'humanité , la piece suivante , émanée du comité diplomatique de l'assemblée-nationale de

France , & devant servir d'instruction secrete au ministre de cette même assemblée près de la Porte-Ottomane. Cette piece est terminée par le paragraphe suivant.

„ Une chose non moins importante seroit de
„ fonder la Porte pour savoir si , en cas d'événe-
„ mens malheureux en France pour les patriotes ,
„ la Porte se refuseroit à laisser se réfugier dans
„ les isles de Candie & de Chypre leurs chefs &
„ tous ceux qui desireroient un asile ; si la Porte
„ se refuseroit à leur vendre la propriété d'une
„ isle de l'Archipel au prix le plus haut , & en
„ accompagnant cet achat des présens les plus con-
„ sidérables à tous les ministres influens. Les pa-
„ triotes , avertis à tems & surs de l'asile , peu-
„ vent y parvenir avec tous les vaisseaux qui se
„ trouvent en état de tenir la mer , & tout ce qu'il
„ est possible d'enlever ; ils y porteront des ri-
„ chesses immenses en or & argent en tout genre ,
„ s'ils sont avertis à tems & assurés de l'asile. Ils
„ ne demandent qu'un asile ; & on fera sentir
„ clairement , que l'état de la France sera un état
„ perpétuel de troubles , à cause des factions qui
„ y resteront , & que c'est pour attendre le mo-
„ ment d'y reparoitre qu'on desire un asile dans
„ l'Archipel ; on fera sentir l'importance de ne pas
„ refuser cet asile à cause des richesses & des forces
„ maritimes , dont ceux qui le demandent , peu-
„ vent disposer en faveur de la Porte. „

BRUXELLES (le 9 Octobre). Une lettre particuliere , écrite de Verdun le 25 du mois dernier , avoit donné , le 28 , la nouvelle que l'armée de Dumourier , entièrement environnée par les armées combinées , ne pouvoit plus échapper , & que ce général s'étoit offert le 24 à capituler , demandant à se retirer avec son

armée, en abandonnant armes & bagages. Le 30, on en avoit répandu la confirmation d'après des dépêches expédiées de notre armée par M. de Breteuil à la duchesse de Matignon, sa fille, qui réside ici, & d'un bulletin de l'armée du duc de Brunswick. Cette importante nouvelle, qui a occupé tous les esprits pendant plusieurs jours, a perdu aujourd'hui la confiance qu'elle avoit paru mériter dans son origine; mais comme il ne paroît rien d'officiel à ce sujet, on ne peut rien dire touchant l'état des armées de ce côté-là. On croit cependant qu'il y a de l'exagération dans ce que les François en publient. — Le bombardement de Lille qui a été commencé le 29 Septembre, n'ayant pas produit l'effet qu'on en espéroit, le corps d'armée qui protégeoit le bombardement, a levé hier au matin le camp qu'il avoit occupé devant cette ville depuis le 24 Septembre. Le siège de Thionville paroît également levé; du moins on n'en reçoit plus aucune nouvelle. L'irruption des François en Allemagne n'est plus douteuse, depuis qu'on a reçu les *détails officiels de la prise de Spire*. Cette piece, imprimée dans la gazette de Francfort du 6 Octobre, est de la teneur suivante.

„ Samedi 29 Septembre vers la soirée, le colonel Mayençois Winkelmann, commandant, reçut l'avis de l'approche des François, dont on portoit d'abord le nombre à 30,000. Le corps de troupes impériales & Mayençoises se porta à 8 heures en avant des quatre portes de la ville, pour la défendre, & y passa la nuit sous les armes jusqu'à 7 heures & demie du

matin. N'apercevant point d'ennemi, il entra en ville; mais bientôt le chef d'une patrouille arriva & annonça que l'ennemi s'approchoit. Les troupes marchèrent de nouveau aux portes & reçurent vers midi l'ennemi, fort de 17,000 hommes. Il se fit de nombreuses décharges d'artillerie de part & d'autre. Celle de l'ennemi étoit beaucoup plus considérable; mais comme nos troupes n'étoient que de deux hommes de front & que les siennes étoient en masse, il essuya une perte infiniment plus forte. Ce ne fut qu'à 3 heures que le corps de troupes fit sa retraite par les différentes portes de la ville, où le feu continua vivement; la cavalerie ennemie fut repoussée huit fois par la mousqueterie d'une partie de l'infanterie Mayençoise. Ce corps après toute la résistance possible, dut céder enfin à des forces si supérieures, & il se retira par la porte blanche jusqu'au passage de Rheinhauser, à une petite lieue de Spire. Les François l'y poursuivirent avec toutes leurs forces, & il se vit obligé de demander à capituler. A cet effet, un officier impérial & un officier Mayençois se rendirent auprès des François, qui donnerent 40 minutes pour se rendre; alors le lieutenant-colonel impérial Diétrich, & le lieutenant-colonel Mayençois de Fechenbach y furent envoyés. Le général Custine vint à leur rencontre, & il fut convenu que le corps se rendroit prisonnier, que les armes & chevaux, de même que l'artillerie dans la ville seroient remis à l'ennemi, mais que les officiers conserveroient leurs armes, bagages & équipages, & les soldats tout ce qu'ils avoient, excepté leurs armes. Alors les troupes furent conduites avec les armes renversées dans la ville, où elles les déposèrent à la grand'garde; les soldats furent ensuite placés à la cathédrale. Les officiers avoient la liberté d'aller & de venir; mais, au mépris de la convention, ils furent dépouillés de leurs épées, cannes, argent &c. Le lendemain, 1 Octobre, les prisonniers, furent transportés à Landau; & il fut déclaré aux officiers

qu'ils seroient relâchés s'ils vouloient signer & jurer qu'ils ne serviroient point contre les François pendant la guerre actuelle. Ils durent nécessairement se soumettre. On leur proposa alors de vendre leurs chevaux ; mais comme ils ne le voulurent point, on obligea leurs domestiques à conduire tous les chevaux sur la place & ils leur furent pris avec violence sans égard à la convention. Mardi 2, vers les onze du matin, les officiers Impériaux & Mayençois, furent conduits, sous une escorte de cavalerie & d'infanterie, jusqu'au passage de Rheinhauser, où on les quitta. „

On assure que depuis la prise de Spire les François se sont emparés de Worms, qu'ils avancent vers Mayence, Coblentz & Bonn. On attend avec impatience des nouvelles de ces contrées. — On mande de Paris que la prise de Nice & autres places du Piémont, a été annoncée à la Convention Nationale par une lettre du général Anselme, datée du 29 Septembre.

LUXEMBOURG (le 7 Octobre). Le 2 soir, est arrivé en cette ville le prince de Waldeck, frère de l'illustre blessé qui jouit d'une convalescence qui fait tout espérer.

Des François venant de Sedan & ayant à leur tête un Polonois, se sont portés le 1 de ce mois à la ferme de Blanc-Champagne, appartenant à l'abbaye d'Orval. Comme il n'y avoit aucun de nos soldats dans ces environs, ils y ont tout pillé, meubles, linges, chevaux, vaches, brebis, toute la volaille, & après avoir cassé & dévasté tout ce qu'ils n'ont pu emporter, après avoir insulté les habitans de cette ferme, ils sont retournés.

Le bruit se répand que l'armée du duc de Brunswick se replie vers nos contrées. Ce qui donne de la consistance à cette nouvelle, est l'ordonnance suivante qui a été publiée ici :

Les gouverneur, président & gens du conseil souverain de l'empereur & roi, ordonnent es pays duché de Luxembourg & comté de Chiny.

„ Comme il importe au service de S. M. que
„ cette ville & forteresse soit évacuée par tous les
„ François tant hommes que femmes & enfans
„ qui s'y sont réfugiés depuis le commencement
„ de la révolution du royaume & qui n'y sont
„ pas en fonction de service, nous ordonnons,
„ en conséquence de la résolution de L. A. R.,
„ les gouverneurs-généraux de Pays-Bas du 28 du
„ mois dernier, à tous lesdits François d'évacuer
„ incessamment cette ville & forteresse, en les
„ prévenant qu'ils pourront se retirer vers les pays
„ de Limbourg ou dans tels environs où ils ne
„ gênent ni les opérations & la marche, ni la
„ communication & la subsistance des troupes; &
„ afin qu'ils ne puissent en ignorer, nous char-
„ geons ceux du magistrat de cette ville de faire
„ publier & afficher la présente en la manière
„ accoutumée. „

Tout le monde plaint les émigrés, ceux sur-tout qui avec une nombreuse famille erreront depuis deux ans de plage en plage, pour chercher un asile quelconque sans pouvoir le trouver nulle part. Dépouillés de toutes leurs possessions, ils n'avoient avec eux qu'un numéraire plus ou moins considérable, que ces transmigrations continuelles ont épuisé. Il est certain que depuis la dispersion des Hébreux, l'histoire ne présente point de pareil spectacle.

La canne est le mot de la dernière énigme.

*J*E suis un voyageur d'un ordre tout nouveau,
 Sans qu'on en voie en moi ni l'habit ni la mine;
 Au milieu des voleurs, nuit & jour je chemine,
 Et ne va jamais mieux que par le vent & l'eau.
 Il vaut mieux visiter deux cens fois ma demeure,
 Que pour chercher secours en un besoin pressant,
 Perdre souvent sa peine, & toujours son argent,
 Et voir certaines gens seulement un quart d'heure.

Dans le dernier Journal, p. 176, l. 29, fortés in fide, lisez fortes in fide. — p. 223, l. antépén. Lous, lisez Louis.

TABLE.

TURQUIE	(Constantinople.	277
ESPAGNE	(Madrid.	278
POLOGNE	(Varsovie.	280
ITALIE	(Rome.	283
SUISSE	(Geneve.	284
ANGLETERRE	(Londres.	286
ALLEMAGNE	{ Vienne.	287
	{ Mayence.	292
	{ Coblentz.	293
	{ Cologne.	ibid.
FRANCE	(Paris.	ibid.
PAYS-BAS	{ La Haye.	316
	{ Bruxelles.	319
	{ Luxembourg.	322